

Épître aux Hébreux

Cecil N. Wright

L'épître aux Hébreux

INTRODUCTION

1. Contenu. Son auteur le qualifie de « parole d'exhortation » (13:22), expression utilisée dans Actes 13:15 pour un sermon ou une homélie. Sa structure présenterait de nombreux parallèles avec celle d'un sermon de synagogue : (a) thèse (1:1-4), (b) développement des arguments dans un ordre logique, et (c) entrecoupé de passages exhortatifs [exhorter, encourager –rd] (« laissez-nous »). Il est significatif que ses exhortations soient fortement ancrées dans la doctrine. Les chapitres 1:1 à 10:18 sont principalement doctrinaux, entrecoupés d'exhortations ; les chapitres 10:19 à 13:17 sont principalement exhortatifs, entrecoupés d'instructions ; et le chapitre 13:18-25 conclut le document par des messages personnels, dont une brève exhortation (v. 22). De plus, aucune partie des Saintes Écritures n'est plus riche en typologie : le type de l'Ancien Testament et l'antitype correspondant du Nouveau Testament.

StyleLe document a été décrit comme commençant comme un essai ou un traité (1:1-4), se poursuivant comme un sermon (jusqu'au 13:17) et se terminant comme une épître ou une lettre (13:18-25) – au v. 22, le verbe *episteila* (« j'ai écrit »), expression usuelle pour désigner une lettre, est même utilisé, tandis que dans la version abrégée, il est traduit par « j'ai écrit une lettre ». Mais il se termine sans identifier son auteur ni préciser le lieu de ses destinataires. Ils semblent cependant se connaître bien (v. 19 ; 10:34 version abrégée) et connaître Timothée (v. 23), converti et collaborateur de l'apôtre Paul. Il se pourrait que l'épître ait été destinée à un public plus large que celui à qui elle avait été initialement adressée et que son auteur ait été laissé anonyme afin d'éviter son rejet en raison de préjugés à son égard (une opinion répandue très tôt), bien que les messagers porteurs aient probablement informé ceux à qui elle avait été initialement adressée. (Voir le troisième paragraphe de la section suivante.)

3. Auteur. L'Église antique d'Orient la considérait comme paulinienne. Mais ce point de vue n'était pas toujours défendu sans réserve ailleurs. Clément d'Alexandrie (155-215 apr. J.-C.) soutenait que Paul avait écrit l'épître en hébreu et que Luc l'avait traduite en grec (car, bien que compatible avec les autres épîtres de Paul, son grec est globalement plus raffiné et son style littéraire plus élevé et rhétorique que les leurs) – et plus tard, Eusèbe (263-339 apr. J.-C.) affirmant que certains croyaient que Luc l'avait traduite, et d'autres que Clément de Rome l'avait fait, lui-même estimait plus probable que ce dernier l'avait fait car son style était plus proche de celui de Clément. (Pourtant, aucun témoin d'un original hébreu n'a jamais été cité, et l'opinion selon laquelle il en existait un ne repose sur aucun fondement historique ; de plus, il semble que les linguistes s'accordent à dire que le texte grec ne se lit pas comme une traduction grecque.) En Occident, Tertullien (160-230 apr. J.-C.) soutenait que Barnabé en était l'auteur. Origène (vers 185-254 apr. J.-C.) s'exprimait ainsi : « Je dirais que les pensées sont celles de l'apôtre, mais que le langage et la phraséologie appartiennent à quelqu'un qui a consigné ce que l'apôtre a dit, et qui a consigné à loisir ce que son maître a dicté. Si donc une église considère cette épître comme venant de Paul, qu'elle en soit félicitée, car ces anciens ne l'ont pas non plus transmise comme telle sans raison. Mais qui a réellement écrit cette épître, Dieu seul le sait. »

Il est significatif que personne n'ait remis en question son inspiration. Au milieu, et surtout vers la fin du IV^e siècle (vers 300), sa paternité était généralement reconnue comme paulinienne, sans les qualifications de Clément d'Alexandrie, d'Eusèbe et d'Origène mentionnées plus haut, et sans être

sérieusement remise en question pendant plus de 1100 ans, au XVI^e siècle, lorsque, pendant la Réforme protestante, la question de sa paternité fut rouverte.

D'autres noms ont été suggérés comme auteurs probables (et non comme traducteurs ou secrétaires) : Apollos, Luc, Barnabé, Sylvanas et Clément de Rome. Priscille (avec l'aide de son mari, Aquilas) a également été suggérée en 1900 par Harnack, un théologien allemand. (À l'exception de Clément de Rome [mort en 97 ?], il s'agissait d'amis personnels et de collaborateurs de Paul, et ils reflétaient vraisemblablement sa théologie. Bien entendu, tout cela n'est que pure spéculation.)

En raison de l'incertitude quant à sa paternité durant la Réforme, ce document occupe une place unique dans les Écritures du Nouveau Testament, dans l'ordre que nous connaissons aujourd'hui dans la plupart des versions anglaises – le même que dans les manuscrits latins, commençant avant l'acceptation sans équivoque de la paternité paulinienne –, à savoir entre les épîtres définitivement pauliniennes et les épîtres dites générales. Si sa paternité avait été considérée avec certitude comme paulinienne, il aurait probablement été placé, en raison de sa longueur, après la 2^e épître aux Corinthiens. Cependant, dans la plupart des manuscrits grecs, il apparaît entre la 2^e épître aux Thessaloniens et la 1^e épître à Timothée.

Certains ont cependant insisté sur le fait que le simple fait que le document soit anonyme constitue une preuve présomptive de son écriture par Paul, compte tenu de la situation historique. Plusieurs « pères » de l'Église primitive ont prétendu qu'il n'y avait pas apposé son nom, de peur que son apparition n'empêche nombre de ses frères juifs de le lire et de le juger sur ses propres mérites. Et qu'il n'y ait eu aucun autre document contre lequel les préjugés étaient aussi forts et répandus parmi les Juifs convertis et non convertis de cette époque est un fait historique incontestable.

L'argument le plus fort contre la paternité de Paul est peut-être que dans 2:1-4, l'auteur semble se placer parmi ceux à qui l'Évangile a été apporté par des hommes qui avaient entendu le Seigneur et par qui il a été confirmé par miracle, alors que Paul est connu pour avoir explicitement désavoué l'avoir reçu d'un homme ou l'avoir appris, sauf « par révélation de Jésus-Christ » (Galates 1:11-12).

Mais Robert Milligan, dans l'introduction de son commentaire sur l'épître aux Hébreux (pp. 14-15), répond : « L'auteur ne s'associe-t-il pas souvent à ses lecteurs afin de mieux gagner leur cœur et d'adoucir ses propres avertissements ? Au sixième chapitre de cette même épître, l'auteur dit : « C'est pourquoi, laissant les premiers principes de la doctrine du Christ, tendons vers la perfection, sans poser de nouveau le fondement du repentir des œuvres mortes, de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel. Et c'est ce que nous ferons, si Dieu le permet. »

Il poursuit : « Devons-nous en déduire que l'auteur de cette épître était aussi délinquant que ses destinataires ? Devons-nous en déduire que lui, comme eux, avait besoin d'être exhorté et exhorté à progresser vers la perfection dans la connaissance chrétienne ; et que lui, comme ses lecteurs, risquait réellement d'apostasier en raison de son inexcusable négligence de la Parole de Dieu ? Certainement pas. L'épître elle-même réfute pleinement et parfaitement toute allégation de ce genre. Mais, par une figure de style courante, l'Apôtre s'associe ici à ses lecteurs afin d'adoucir ses

avertissements et d'évoquer avec plus de délicatesse leurs épreuves, leurs intérêts et leurs perspectives communs. »

Enfin, Milligan écrit (pp. 18-19) : « Que Luc ait servi de secrétaire à Paul pour la rédiger et que, en tant qu'homme inspiré, il ait pu, avec le consentement de Paul, modifier dans une certaine mesure le style de l'Apôtre, n'est pas du tout improbable. Mais à moins d'ignorer totalement le témoignage des Pères chrétiens, nous sommes contraints de croire que Paul lui-même est le véritable auteur de cette épître. »

4. Destination. Bien qu'il n'y ait aucune indication quant à la destination géographique du document (certains ont plaidé pour Jérusalem, d'autres pour Rome, ou pour Alexandrie, bien qu'il puisse ne s'agir ni de l'un ni de l'autre), il semble avoir été conçu principalement pour les chrétiens juifs menacés non seulement de rechute (2:1 ; 4:1), mais aussi d'apostasie pure et simple (6:4-6 ; 10:26-29). Aucun sujet de controverse avec les païens ou les chrétiens non juifs n'y est évoqué, et les non juifs en tant que tels ne sont même pas mentionnés (cf. 2:16), mais un grave danger de devenir irréli­gieux ou de revenir au judaïsme – ce dernier principalement – d'où l'accent mis sur la supériorité du christianisme sur le judaïsme et du Christ sur tous les êtres créés, au ciel comme sur la terre.

La teneur générale du document – (a) l'utilisation occasionnelle de termes philosophiques hellénistiques et (b) toutes les citations de l'Ancien Testament provenant non pas du texte hébreu, mais de la traduction grecque de la Septante, utilisée par les Juifs hellénistiques et les chrétiens de langue grecque – pourrait indiquer que les destinataires vivaient dans un environnement judéo-helléniste plutôt que celui de Jérusalem ou de Palestine. Mais cela n'est pas concluant. Paul aurait en effet cité à la fois le texte hébreu et la Septante dans les épîtres portant son nom et adressées aux croyants juifs et non juifs du monde hellénistique. Et à Jérusalem même, Pilate a placé une suscription sur la croix du Christ, non seulement en hébreu, mais aussi en latin et en grec (hellénistique) (Luc 23:38, Av ; Jean 19:20). Ainsi, le texte de l'épître aux Hébreux ne fournit aucun indice véritable sur le lieu précis de ses destinataires.

Dans la version King James, le titre du document est « Épître de l'apôtre Paul aux Hébreux », et le terme « Hébreux » à l'époque de sa rédaction désignait généralement, mais pas toujours, les Juifs palestiniens. Ce titre, cependant, repose sur des manuscrits tardifs et ne fait pas autorité. Pourtant, le titre des manuscrits les plus anciens, dit simplement « Aux Hébreux », ne diffère pas quant aux destinataires. Et, bien qu'il ne fasse probablement pas partie du document original, il a été ajouté très tôt, ce qui témoigne très probablement d'une croyance très ancienne selon laquelle il était destiné aux Juifs vivant en Palestine.

Il est vrai que Paul se présentait comme un « Hébreu né d'Hébreu » (Philippiens 3:5), bien que citoyen de Tarse, une ville de Cilicie (Actes 21:39). Mais il fut aussi « élevé dans cette ville [Jérusalem], aux pieds de Gamaliel, instruit selon la stricte manière de la loi de nos pères » (Actes 22:3). C'est apparemment ce dernier critère qui lui donnait le droit de se qualifier d'Hébreu.

5. Époque de la rédaction. Le texte ne contient aucune preuve certaine à ce sujet. La date la plus tardive possible se situerait au début des années 90 apr. J.-C., car Clément de Rome le cite vers 95 ou 96 apr. J.-C. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il ait été écrit au moins aussi tôt que dans la

décennie précédant la destruction de Jérusalem en 70 apr. J.-C. – ce qui pourrait bien correspondre à « l'approche du jour » de 10:25, comme l'ont soutenu un nombre respectable d'érudits. De plus, les textes de 8:4 et 10:11 semblent indiquer que les sacrifices quotidiens étaient encore offerts, ce qui n'était pas le cas après la destruction de Jérusalem et de son temple. (Voir également le paragraphe suivant.)

6. Lieu d'écriture. Certains ont interprété le passage 13:24 (« Ceux d'Italie vous saluent ») comme indiquant que l'auteur se trouvait hors d'Italie, parmi des compagnons italiens qui envoyaient leurs salutations à une communauté quelque part en Italie – ce qui ferait de Rome la destination la plus probable du document. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Ce passage pourrait tout aussi bien signifier que l'auteur était en Italie, écrivant à une communauté située ailleurs, et que les Italiens en question étaient des résidents locaux adressant leurs salutations aux lecteurs. Cependant, si Paul en était l'auteur, il est fort probable que ce texte ait été écrit de Rome peu après sa libération de sa première captivité, vers 63 apr. J.-C.

7. Pertinence. Bien qu'il ait été écrit à l'intention d'un groupe local particulier de chrétiens à une époque précise de l'histoire, ce document conserve une pertinence constante pour tous les chrétiens – tant pour l'édification que pour l'exhortation – car la nature humaine ne change pas et des dangers similaires guettent les chrétiens de chaque génération – la nôtre ne faisant en aucun cas exception. Constituant l'une des études les plus riches sur les Écritures saintes, il a été dit qu'« aucun livre de la Bible n'est plus universellement reconnu comme offrant une vision divine de l'Évangile, riche d'enseignements pour tous les temps ». Et cette valeur est indépendante du lieu d'écriture, de l'auteur ou du destinataire initial, et de la possibilité de vérifier ces données à notre entière satisfaction.

Aperçu

1. Dieu, ayant parlé à maintes reprises et de plusieurs manières autrefois à nos pères par les prophètes, nous a parlé dans ces derniers jours par un Fils – un plus grand Messager (sous-entendu) – une comparaison entre ALORS et MAINTENANT (vs. 1-2).

2. Ce Fils (a) que Dieu a établi héritier de toutes choses ; (b) par lui il a fait les mondes (aionas, âges) ; (c) il est le rayonnement de la gloire de Dieu et l'exacte ressemblance de son Être, (d) et soutient toutes choses par sa parole puissante ; (e) lorsqu'il eut fait la purification des péchés [une fonction sacerdotale], il s'est assis à la droite de la Majesté dans les lieux très hauts [indicatif de la royauté, partageant la souveraineté de l'univers], (f) devenant tellement meilleur que les anges explicitement déclarés, ont hérité d'un nom plus excellent qu'eux (cette pensée est développée dans le reste du chapitre 1 [Cf. Philippiens 2:5-11] et ses implications discutées dans le chapitre 2) (vs.2b-4).

NOTE : Le « fils » par lequel Dieu a maintenant parlé est le « Seigneur » (2:4), « Jésus » (2:9), « l'Apôtre et Grand Prêtre de notre confession » (3:1) et « Christ » (3:6). Ces points et les précédents seront développés au fur et à mesure de la lecture du texte.

II. FILS PLUS GRAND QUE LES ANGES (1:5 - 2:18).

1. Faits soutenant cette affirmation (1:5-14) : (a) Dieu n'a dit à aucun ange : « Tu es mon Fils » (v. 5) ; (b) Lorsque le Fils est venu dans le monde, les anges ont reçu l'ordre de l'adorer (v. 6) ; (c) Dieu fait de ses anges des esprits (et non de la chair), et de ses ministres (les anges) une flamme de feu (peut-être dans le sens où Dieu est un feu dévorant, 12:29) (v. 7) -- qui, bien qu'exaltés et puissants, adorent néanmoins le Fils (ce qui semble être l'implication) ; (d) Le Fils, appelé Dieu, a un royaume éternel, et est oint d'une huile de joie au-dessus de ses « compagnons » (au-dessus de tous les autres rois, faisant de lui « Seigneur des seigneurs et Roi des rois », Apocalypse 17:14) (vs. 8-9) ; (e) Le Fils appelé Seigneur, et qui a participé à la création de l'univers, qui périra, sera changé, mais il restera le même et ses années ne finiront pas (v. 10-12) ; (f) Aucun ange n'a jamais reçu de Dieu, comme le Fils, la parole : « Assieds-toi à ma droite » (v. 13 ; cf. Actes 2:34-36) ; (g) Les anges sont tous des esprits au service des héritiers du salut (v. 14).

2. Implications impliquées dans cette affirmation (2:1-18) : (a) Nécessité de prendre le message parlé par le Fils encore plus au sérieux que celui parlé par les anges (comme l'était la loi de Moïse, Actes 7:53 ; Galates 3:19) (vs.1-4) ; (b) Le monde à venir n'a pas été soumis aux anges, mais à l'homme en la personne de Jésus, son Fils, participant de la chair et du sang (non pas de la nature des anges, et non pour aider les anges) afin de pouvoir mourir pour ses frères (les êtres humains, avec lesquels il s'est identifié), vaincre la mort et les délivrer de son esclavage, devenant leur Souverain Sacrificateur et faisant propitiation pour leurs péchés (vs.6-18).

III. FILS PLUS GRAND QUE MOÏSE

(APÔTRE DE DIEU EN ISRAËL, ET UN TYPE DE CHRIST) (3:1 - 4:13)

1. Fait de la grandeur supérieure (1:1-6) : (a) Il a participé à la construction de la maison de Dieu (Israël), Moïse ne l'a pas fait (vs.1-4) ; (b) Moïse était un serviteur fidèle dans la maison de Dieu, mais Christ en tant que Fils sur la maison de Dieu - « de qui sommes-nous la maison, si nous retenons fermement notre assurance et la gloire de notre espérance jusqu'à la fin » (vs.5-6).

2. Exhortations à remplir les conditions requises pour constituer la Maison de Dieu (3:7 - 4:13) ; (a) « N'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de la révolte... dans le désert » (3:7-19) ; (b) « Craignons » de ne pas avoir obtenu la promesse d'entrer dans le repos de Dieu pour son peuple (4:1-11) -- car nous ne pouvons pas tromper celui à qui nous avons affaire (vs.12-13).

IV. FILS PLUS GRAND QU'AARON

(GRAND PRÊTRE D'ISRAËL ET TYPE DE CHRIST) (4:14 - 6:20).

1. Les plus grandes qualifications du Christ (4:14 - 5:14) ; (a) Il a traversé les cieux, avec un accès immédiat à Dieu, mais peut être touché par nos infirmités, parce qu'il a été tenté comme nous, sans commettre de péché ; par conséquent, nous devons nous approcher avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins (4:14-16) ; (b) Les qualifications d'un souverain sacrificateur pris d'entre les hommes (5:1-4) ; (c) Les qualifications supérieures du Christ, y compris le fait d'être prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédek (5:5-10) - difficiles à discuter car les lecteurs étaient devenus « lents à entendre » (vs.11-14).

2. Exhortations basées sur la condition précaire des lecteurs (6:1-20) ; (a) Abandonner les premiers principes et tendre vers la perfection (maturité spirituelle) (vs.1-3) ; (b) Éviter l'apostasie et sa condamnation certaine (vs.4-8) ; (c) Ne pas être « paresseux, mais imitateurs de ceux qui, par la foi et la patience (makromimetai, longanimité), héritent des promesses » (vs.9-12) ; (d) Être assuré, comme le fut Abraham, par l'immuabilité du conseil de Dieu, afin d'avoir un « fort encouragement » et une espérance inébranlable comme une « ancre de l'âme », s'étendant au-delà du « voile », où Jésus, en tant que précurseur, est entré pour nous, « étant devenu souverain sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek » (vs.13-20).

V. SUPÉRIORITÉ DE LA SACRIFICAT DE MELCHISÉDECH SUR CELUI D'AARONE

SACERDOCE (LÉVITIQUE) (7:1-28).

1. Façons dont Melchisédek était différent et supérieur (vs.1-25) ; (a) Melchisédek était à la fois roi et prêtre (vrai pour Christ aussi, mais pas pour Aaron) (vs.1-2) ; (b) Son sacerdoce n'était pas héréditaire, et n'ayant pas de début de jours ni de fin de vie enregistrés, il « demeure prêtre à perpétuité » pour ainsi dire, (vrai pour Christ aussi, mais pas pour Aaron) (v.3) ; (c) Il était plus grand qu'Abraham, le bénissant (« le moindre est béni du meilleur »), et recevant de lui la dîme, de sorte que, pour ainsi dire, Lévi (un arrière-petit-fils d'Abraham et père des prêtres d'Israël) lui payait la dîme par Abraham, car il était encore dans les reins de ce dernier (vs.4-10).

2. Imperfection du sacerdoce lévitique sous lequel la loi (de Moïse) avait été reçue (v. 11-14) : (a) Vu dans le besoin d'un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédek, et non selon l'ordre d'Aaron (v. 11) ; Vu dans un changement de la loi, pour permettre à un prêtre de s'élever de la tribu de Juda, dont Moïse n'a rien dit concernant les prêtres (v. 12-14).

3. Supériorité du sacerdoce du Christ selon l'ordre de Melchisédek (vs. 15-28) : (a) Fait, non pas selon la loi d'un commandement charnel, mais selon la puissance d'une vie sans fin (akatalutou, indestructible) (vs. 15-17) ; (b) Apporté une meilleure espérance que la loi qui avait été annulée, par laquelle nous nous approchons de Dieu (vs. 18-19) ; (c) Fait avec un serment alors que le sacerdoce lévitique ne l'était pas, et Jésus en tant que prêtre est devenu « le garant d'une meilleure alliance » (vs. 20-22) ; (d) Fournit un sacerdoce immuable, de sorte que le prêtre selon le nouvel ordre peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, alors que les prêtres lévites ne le pouvaient pas, parce qu'ils étaient eux-mêmes empêchés par la mort de continuer (vs. 23-25) ; (e) Prouvé et illustré par le caractère pur et sans tache du Christ et par la perfection de son offrande unique pour les péchés du monde (vs. 26-28).

VI. SUPÉRIORITÉ DU MINISTÈRE SACRÉTARIEN DU FILS

(AVEC DES IMAGES EMPRUNTÉES AU RITUEL DU GRAND JOUR DES EXPIATIONS) (8:1-18).

1. Dans un Tabernacle supérieur (céleste) (8:1-5).

2. Sous une alliance nouvelle et meilleure (8:6-13).

3. Élaborations sur ce qui précède (9:1-28) : (a) Nature et limites de la première alliance et de ses ordonnances (9:1-10) ; (b) Sacrifice plus grand et plus efficace sous la Nouvelle Alliance (9:11-14) ; (c) Christ, et non Moïse, le Médiateur de la Nouvelle Alliance (9:15-22) ; (d) Christ lui-même, et non les animaux, le sacrifice parfait sous la Nouvelle Alliance (9:23-28).

4. Réalité (Antitype) Maintenant versus Ombre (Type) Auparavant (10:1-18) : (a) Le système lévitique (sous la loi de Moïse) ne contenait qu'une ombre des bonnes choses à venir, et n'était pas pleinement efficace (vs.1-4) ; (b) Christ, le sacrifice final, représente la réalité suprême préfigurée, et le sacrifice de lui-même est complètement efficace (vs.5-18).

VII. SECTION EXHORTATIVE ET PRATIQUE BASÉE SUR CE QUI PRÉCÈDE(10:19 - 13:17).

1. Exhortation à s'approcher de Dieu par le Christ et à ne pas apostasier (10:19-39) : (a) S'approcher avec un cœur sincère dans la plénitude de la foi (vs.19-22) ; (b) Retenir fermement la confession de notre foi (v.23) ; (c) Prendre garde les uns aux autres pour s'exciter à l'amour et aux bonnes œuvres, sans abandonner nos assemblées (vs.24-25) ; (d) Si nous « péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité », nous encourageons certainement la vengeance de Dieu (vs. 26-31) ; (e) Mais souvenez-vous de vos anciens jours, après avoir été éclairés, de vos souffrances et de vos sacrifices, et veillez à ne pas perdre la récompense, persévérant dans votre foi pour le salut de l'âme plutôt que de reculer et de vous perdre (vs.32-39).

2. La foi des héros du passé cités comme exemples à imiter (11:1-40) ; (a) Nature de la foi (vs.1-3) ; (b) Exemples d'antédiluviens : Abel (v.4), Enoch (vs.5-6), Noé (v.7), (c) Foi d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Sarah et de Joseph (vs.8-22) ; (d) Foi de Moïse et des Israélites, ainsi que de Rahab (vs.23-31) ; (e) Autres exemples de foi (vs. 32-40).

3. L'exemple de Jésus (12:1-3) : (a) Entourés d'une nuée de témoins comme celle-ci, courons avec persévérance (hupomones, constance, persévérance) dans la carrière qui nous est ouverte (v. 1) ; (b) Faites-le en regardant (aphorontes, détournant le regard) vers Jésus, l'auteur (archegon, chef, pionnier) et le consommateur de notre foi, afin que vous ne vous lassiez pas, défaillants dans vos âmes (vs. 2-3) ; (c) les difficultés et les épreuves de la vie chrétienne sont bienveillantes et destinées à discipliner nos caractères (vs. 4-11).

4. Exhortation supplémentaire à persévérer (12:12-29) ; (a) Basée sur ce qui précède (vs.12-17) ; (b) **BASÉE ÉGALEMENT SUR L'ÉNORME SUPÉRIORITÉ DE NOTRE EXPÉRIENCE EN VENANT À DIEU AU MONT SION DANS LA JÉRUSALEM CÉLESTE PAR CHRIST SUR CELLE DE VENIR À DIEU AU MONT SINAÏ SUR TERRE SOUS MOÏSE** (vs.18-29).

5. Exhortation aux devoirs de la vie chrétienne (13:1-17) ; (a) Devoirs sociaux - amour fraternel, hospitalité, souvenir de ceux qui sont dans les liens, mariage honoré et immoralité évitée, liberté de l'amour de l'argent, contentement de ce que nous avons (vs.1-6) ; (b) Devoirs religieux - se souvenir des anciens dirigeants (peut-être maintenant décédés) et imiter leur foi (parce que Jésus est toujours le même et attend de nous ce qu'il attendait d'eux), éviter de se laisser emporter par des enseignements divers et étranges, être établi avec la grâce (par le Christ, bien que cela apporte des reproches) et non avec le ritualisme juif, par le Christ, offrir continuellement des louanges à Dieu, faire le bien et partager ce que vous avez, obéir à ceux qui vous gouvernent (tois hegoumenoï humon, ceux qui vous dirigent) - vos dirigeants actuels (vs.7-17).

VIII. CONCLUSION ÉPISTOLAIRE (13:18-25).

1. Demande de l'écrivain - pour la prière des lecteurs, afin qu'il leur soit rendu le plus tôt possible (vs.18-19).

2. Bénédiction (vs.20-21).

3. Messages personnels (vs. 22-23) : (a) Exhortation à « supporter la parole d'exhortation » que l'auteur venait d'écrire (v. 22) ; (b) Information selon laquelle « notre frère Timothée a été libéré », l'auteur exprimant l'espoir de le voir bientôt avec lui (v. 23) ; (c) Demande aux lecteurs de saluer leurs dirigeants et tous les saints - vraisemblablement pour lui (v. 24a) ; (d) Ceux d'Italie (qui sont vraisemblablement avec l'auteur) saluent les lecteurs (v. 24b).

4. Bénédiction finale (v.25).

Les anges - Ses ministres Chapitre 1:7 (Extrait du Psaume 104:4)

Traductions :

Psaume 104:4 « Qui fait de ses anges des esprits, de ses ministres une flamme de feu » – avec « serviteurs » comme lecture alternative pour « anges » (NKJ V).

« Qui fait des vents ses messagers ; des flammes de feu ses ministres » - avec « ses anges vents » comme lecture alternative pour « vents ses messagers » (American Standard Version).

Hébreux 1:7: « Et des anges, il dit : « Qui fait de ses anges des esprits et de ses ministres une flamme de feu » (New King James Version).

« Et des anges, il dit : Il fait de ses anges des vents, et de son serviteur une flamme de feu » (American Standard Version).

Paraphrases et/ou commentaires :

James Macknight, Les Épîtres Apostoliques : « Qui a fait de ses anges des substances spirituelles et de ses ministres une flamme de feu ; c'est-à-dire que la plus grande chose dite des anges est qu'ils sont des êtres non encombrés de chair, qui servent Dieu avec la plus grande activité. »

Neil R. Lightfoot, Jésus-Christ aujourd'hui : « Mais une autre traduction de l'hébreu [du Psaume 1:4:4 dans la version standard américaine] est possible : au lieu de créer des vents, Ses messagers créent des vents pour Ses messagers (ou anges). C'est la traduction de la Septante, suivie par l'auteur [de l'épître aux Hébreux], qui montre que Dieu peut faire des anges tout ce qu'il désire. Il peut les changer en vents ou en flammes de feu. Les anges, à leur plus haut degré, ne sont que de simples serviteurs. Ils n'ont ni volonté ni règle propres.* Ils ne donnent pas d'ordres, ils leur obéissent. »

* Ils n'ont pas de volonté propre, si ce n'est d'obéir ou de désobéir à Dieu, comme c'est le cas des chrétiens. Mais ils peuvent pécher, et certains l'ont fait (2 Pierre 2:4 ; Jude 6). -- CNW

Commentaire biblique de Cambridge Citation : Psaume 104:4. À l'origine, il s'agissait d'une déclaration concernant Dieu : « Celui qui fait les vents a pour anges [c'est-à-dire les messagers], et les flammes ardentes pour serviteurs [ministres] » (CT). Notre auteur inverse le sens – peut-être

en suivant l'auteur de 2 Esdras 8:22, qui fait de même – de sorte que cela signifie que les anges accomplissent les tâches de Dieu dans le monde naturel. Ils sont les serviteurs de Dieu. »

Commentaires du Nouveau Testament de Tyndale: « La traduction hébraïque [du Psaume 104:4] pourrait être : “Dieu fait des vents ses messagers et des flammes de feu ses serviteurs”. La Septante, suivie par l'auteur, dit : “Il fait de ses anges des vents et de ses serviteurs une flamme de feu.” [...] Certains ont suggéré que Dieu revêt souvent les anges “du vêtement changeant des phénomènes”, les transformant, pour ainsi dire, en vents et en flammes. Il est préférable de considérer les anges comme des messagers de Dieu, revêtus des pouvoirs divins pour accomplir sa volonté dans le monde naturel. Pour y parvenir, il leur est permis de coopérer avec les vents de tempête et les flammes de feu, comme ils l'ont fait sur le mont Sinaï. Mais, quelle que soit l'importance de leur service et la perfection de son accomplissement, ils n'en demeurent pas moins les messagers et les serviteurs de Dieu. Le Fils, au contraire, est appelé par le Père non pas comme un messager, mais comme Dieu, qui occupe un trône éternel, et comme Souverain, qui gouverne son royaume avec justice. »

AT Robertson, *Word Pictures in the New Testament* : « Luneman soutient que l'hébreu ici est mal traduit et signifie que Dieu fait des vents ses messagers (et non des anges) et du feu flamboyant ses serviteurs. C'est tout à fait vrai [qu'il agit ainsi], mais là n'est pas le propos de ce passage. Les prédicateurs aussi sont parfois comparables à une tempête de vent ou à un feu. »

REMARQUE : Dans la figure de style appelée métaphore, la comparaison n'est pas exprimée par « comme » ou « comme », mais par la réalité, comme dans la déclaration du poète : « Mon amour est une rose rouge, rouge », ou dans Hébreux 12:29 : « Notre Dieu est un feu dévorant. » En effet, Robertson présente Hébreux 1:7 comme une déclaration métaphorique.

Commentaire homilétique du prédicateur : « La force de ce passage réside dans la vivacité avec laquelle il présente la pensée du Très-Haut servi par des anges qui, « à sa vitesse », infatigables comme le vent, subtils comme le feu. » (En fait, une autre représentation métaphorique du passage.)

Testament grec de l'exposant: « L'auteur [de l'épître aux Hébreux] accepte la traduction de la Septante [du Psaume 104:4] et cela sert son objectif de démontrer que la fonction caractéristique des anges est le service, et que leur forme et leur apparence dépendent de la volonté de Dieu. C'était la vision juive courante. »

R. Milligan, *Épître aux Hébreux* : « Mais que signifie le mot pneumata dans la première clause ? Désigne-t-il les esprits, comme dans notre version commune [version King James], ou les vents, comme certains l'ont prétendu ? Cela doit être déterminé par le but du passage, qui, de toute évidence, n'est pas de dégrader, mais d'exalter les anges autant que possible, en vue d'élever encore plus haut le Fils par comparaison. »

« Dire donc que Dieu rend ses anges aussi forts que les vents et les tempêtes irrésistibles s'harmoniserait parfaitement avec le dessein de l'Apôtre ; ainsi qu'avec la portée et la construction de la clause suivante dans laquelle les ministres de Dieu sont comparés, non seulement au feu, mais à une flamme de feu. [Ceci reviendrait à comprendre le passage métaphoriquement. – CNW]

Mais dans ce cas, bien que le mot ruach ait pu être utilisé en hébreu [et l'a été], il aurait très probablement été rendu par le grec anemos, comme dans Exode 10:13, 19 ; 14:21, etc., et non par pneuma, dont le sens courant dans la littérature classique et sacrée est souffle ou esprit. Il dénote rarement, voire jamais, un vent violent ou une tempête, sauf lorsqu'il est utilisé au sens figuré, comme dans Exode 15:8, 10, pour le souffle de Jéhovah.

Le mot « esprit » utilisé dans notre version anglaise est donc bien plus en harmonie avec le contexte et l'usage général. Dans toute la Bible, le mot « esprit » est souvent opposé au mot « chair » ; ce dernier désigne symboliquement ce qui est faible, fragile, dépravé et corruptible ; et le premier, de la même manière, ce qui est fort, pur et incorruptible. [...] Notre auteur ne pouvait donc exalter efficacement les anges auprès de ses frères hébreux qu'en les qualifiant d'esprits, c'est-à-dire d'êtres « dont la force est excellente », totalement libérés de toutes les faiblesses, impuretés et imperfections de la chair.

Cela aussi concorde bien avec l'histoire de ces pures intelligences célestes, telle qu'elle est rapportée dans les Saintes Écritures. Ils ont toujours servi comme ministres de Dieu (leitourgoi), devant lesquels les ennemis de Jéhovah ont souvent fondu comme de la cire ou du chaume devant une flamme de feu. Ceci est abondamment prouvé et illustré par la destruction de Sodome et Gomorrhe (Gen. XIX.1-26) ; la destruction des premiers-nés des Égyptiens (Exode XII.29-30) ; le châtement des Israélites sous David (2 Samuel XXIV.15-17) ; la défaite des armées de Ben-Hadad, roi de Syrie (2 Rois VI.8-23) ; et la chute de l'armée de Sennachérib (2 Rois XIX.35).

Remarques finales :

Le lecteur constate qu'Hébreux 1:7 pose un problème de traduction. Ce problème se manifeste par les différences entre les textes de la New King James Version (ainsi que de l'ancienne KJV) et de l'American Standard Version, ainsi que par les lectures alternatives dans leurs marges. Cependant, le problème réside principalement dans la question de savoir si pneumata doit être traduit par « esprits » ou « vents ».

Si l'on traduit par « vents », alors « vents » et « feu » sont très probablement compris métaphoriquement, comme l'affirment de nombreux commentateurs. Si l'on traduit par « esprits », comme dans les versions du roi Jacques, « feu » est encore très probablement compris métaphoriquement.

Macknight et Milligan sont d'accord, et tous deux sont en harmonie avec la traduction textuelle des versions King James et New King James. Mais Milligan s'efforce d'argumenter longuement en faveur de cette traduction et présente des arguments qui, pour l'auteur, sont convaincants.

Cela explique la formulation de II, I, (c) dans son aperçu des Hébreux comme suit : « Dieu fait de ses anges des esprits (pas de la chair), et de ses ministres (les anges) une flamme de feu (peut-être dans le sens où Dieu est un feu dévorant, 12:29) » -- c'est-à-dire métaphoriquement.

Le monde à venir Chapitre 2:5, 9

1. HÉBREUX 2:5 : « Car ce n'est pas aux anges qu'il a soumis le monde à venir dont nous parlons. »

Dans nos versions anglaises courantes du Nouveau Testament, quatre mots différents sont traduits par « monde » : aion, âge, 38 fois ; ge, terre, 1 fois ; kosmos, désignant généralement l'univers, 186 fois ; et oikoumene, désignant la terre habitée, 14 fois. Ce dernier est le mot pour « monde » dans le texte ci-dessus. Il apparaît 15 fois dans le Nouveau Testament, traduit par « monde » dans Matthieu ; 24:14 ; Luc 2:1 ; 4:5 ; Actes 11:28 ; 17:6,31 ; 19:27 ; 24:5 ; Romains 10:18 ; Hébreux 1:6 (ci-dessus) ; 2:5 ; Apoc. 3:10 ; 12:9 ; 16:14, et traduit par « terre » dans Luc 21:26.

À l'exception peut-être du « monde à venir » dans le texte ci-dessus, toutes les références concernent notre terre actuelle ou, au sens figuré, ses habitants, comme le montre l'examen de chaque passage. Cependant, les commentateurs ne s'accordent pas entièrement sur la signification du « monde à venir » (ten oikoumen ten mellousan, la terre habitée à venir, 2:5), qui n'est pas la même expression grecque que « monde à venir » en 6:5 (mellontos aionos, un âge à venir). Notez ce qui suit :

1. Le Cambridge Bible Commentary : « le monde à venir : le monde céleste, qui est en quelque sorte le thème de toute la lettre. »

2. B.W. Johnson, People's New Testament with Notes : « Littéralement, “la terre habitée du futur”. La dispensation juive était appelée par les Juifs “le monde présent”. Une dispensation qui lui succéderait serait le monde à venir. » Il s'agit plutôt des temps évangéliques futurs que du monde éternel. »

OBSERVATIONS PERSONNELLES : Que la conclusion de Johnson soit correcte ou non, le raisonnement qui l'y amène n'est pas concluant. Elle pourrait être correcte ou non en référence à Matthieu 12:32 : « ni dans ce siècle, ni dans celui qui est à venir » (oute en touto to aioni oute en mellonti), prononcé du vivant du Christ et avant la fin de l'ère juive. Mais dans Éph. 1:21, écrit après la fin de l'ère juive et l'ère de l'Évangile qui lui avait succédé, « non seulement dans ce siècle, mais aussi dans celui qui est à venir » (ou monon en to aioni touto alla kai en to mellonti), cela signifie évidemment non seulement dans la dispensation chrétienne actuelle sur terre, mais aussi dans l'ère éternelle à venir.

Et Jésus lui-même (Marc 10:30; Lc 18:30), avant la fin de l'ère juive, a promis à ses apôtres certaines bénédictions « maintenant en ce temps-ci... et dans le monde à venir la vie éternelle » (nun en to kairo... kai en to aioni to erchomeno zoen aionion) - se référant évidemment aux bénédictions de leur vie sur terre et à la vie éternelle dans le monde éternel à venir.

De plus, dans Lc 20, 34-36, Jésus dit : « Les fils de ce siècle (ainos touto, ce siècle) se marient et sont donnés en mariage ; mais ceux qui sont jugés dignes d'avoir part au siècle à venir (ainos ekainou, ce siècle à venir) et à la résurrection des morts ne se marient ni ne sont donnés en mariage, car ils ne peuvent plus mourir ; car ils sont égaux aux anges et sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection. » Il est clair que cela ne fait pas référence à l'époque juive comme étant « ce monde » et à la dispensation chrétienne sur terre comme étant « ce monde-là ».

Il semblerait donc que la conclusion de Johnson, qu'elle soit correcte ou non, ne soit pas suffisamment étayée par sa prémisse.)

3. Thomas Hewitt, Tyndale Commentaries : « Certains ont interprété le monde à venir, he oikoumene he mellousa, comme ayant le même sens que dans le verset : “Néanmoins, selon sa promesse, nous attendons de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera” (2 Pierre 3:13). En 6:5, l'expression réapparaît, mais au lieu d'oikoumene (la terre habitée), on utilise aion (âge). L'expression a très probablement la même portée que “à la fin de ces jours” (1:2, RV). De tels termes ont des significations étendues, englobant toute l'activité divine pour assurer le salut de l'homme. Calvin remarque que “le monde à venir n'est pas celui que nous espérons après la résurrection, mais celui qui a commencé au commencement du Royaume du Christ, mais il trouvera sans aucun doute son plein accomplissement lors de notre rédemption finale.” » Quelle que soit la signification donnée à cette phrase, elle n'est pas soumise aux anges ; elle déclare simplement que le nouvel ordre ne sera pas alors soumis, mais au Christ, le Fils de l'homme.

4. James Macknight, Épîtres apostoliques : « La dispensation de l'Évangile est appelée ainos milloutos, le siècle à venir (Hébreux 6:5), mais jamais oikoumene millousan, le monde habitable à venir. L'expression, si je ne me trompe, désigne la patrie céleste promise à Abraham et à sa descendance spirituelle. C'est pourquoi, de même qu'oikoumene, le monde (Lc 2:1), et ailleurs, par une figure de style courante, désigne les habitants du monde, l'expression oikoumene millousan pourrait très bien désigner les habitants du monde à venir, appelés dans Hébreux 1:14 « Ceux qui hériteront du salut ». »

5. Robert Milligan, Épître aux Hébreux : « Le monde à venir (he oikoumene he mellousa) ne désigne pas l'âge à venir (ho aion ho mellon) comme dans Matthieu 12:39, etc., mais le monde habitable sous le règne et le gouvernement du Messie (ch. 1:6). C'est le monde dans lequel nous vivons actuellement ; et dans lequel, une fois purifié du péché [souligné par nous], les rachetés vivront éternellement. Il a été créé pour l'homme (Gen. 1:28-31) ; et il lui appartient toujours par le décret immuable de Jéhovah. »

OBSERVATIONS PERSONNELLES : Le commentaire de Milligan fait que la terre habitée englobe à la fois les mondes présents et futurs (âges) sous le règne du Messie, et semble avoir beaucoup à recommander.

Le temps viendra où le premier ciel et la première terre (la terre avec son étendue environnante appelée ciel, aussi appelée cieux) passeront mais seront remplacés par un nouveau ciel et une nouvelle terre comme un continuum, dans lesquels habite la justice (2 Pierre 3:12-13; Apoc. 20:11; 21:1-2), avec une ville, la nouvelle Jérusalem, descendue du ciel d'auprès de Dieu (Apoc. 21:10-11), habitée par ceux dont les noms sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau (Apoc. 21:24-27).

Français De plus, depuis sa résurrection et son ascension, le Christ a eu toute autorité dans le ciel et sur la terre (Matt.28:19), et régnera dans les deux jusqu'à ce que tous les ennemis aient été mis sous ses pieds (Actes 2:33-35), dont le dernier sera la mort, et lors de sa destruction (voir Apoc.20:13-14) et de la fin de la terre actuelle, il remettra le royaume au Père, se soumettant à lui (1 Cor.15:20-28) -- évidemment, cependant, bien que subordonné, étant co-régent pour toujours et à jamais (voir Héb.1:8; Isa.9:6-7; Dan. 2:44; Apoc.22:1-5). Note : Si l'on insiste sur le fait que les

trois premiers de ces passages n'embrassent pas nécessairement l'éternité, Apocalypse 22:1-5 le fait sûrement, pendant laquelle il doit y avoir « le trône de Dieu et de l'Agneau » - dans la « Jérusalem céleste » (Hébreux 12:22) venue sur la « nouvelle terre » (Apocalypse 21:1-2, 10) - le ciel et la terre deviennent un, pour ainsi dire.

II. HÉBREUX 2:9: "(a) Mais nous contemplons celui qui a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, Jésus, -- (b) couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte, -- (c) afin que, par la grâce de Dieu, il souffrît la mort pour tous."

Tel (de l'ASV) est une traduction aussi proche que possible de l'original, et pour représenter et mettre en évidence l'original grammaticalement, nous avons introduit ses trois principaux composants avec (a), (b) et (c) et les avons séparés par des tirets.

Il apparaît donc clairement que (b) et (c) sont également liés à (a), et que l'un ou l'autre pourrait être omis sans porter atteinte à la structure grammaticale de la phrase. Pourtant, cela ne suffirait pas à convaincre. Il apparaît également que (b) se rapproche davantage, sur le plan de la pensée, du v. 8 précédent, et (c) davantage des v. 10-18 suivants ; ce qui explique probablement l'ordre de mention contraire à l'ordre d'apparition.

Diverses traductions ont cherché à améliorer la communication des pensées par la paraphrase, certaines plus que d'autres, mais non sans brouiller quelque peu les liens précis que nous venons d'évoquer. Les exemples suivants sont proposés, avec des degrés croissants de paraphrase, et le lecteur jugera s'ils présentent une amélioration globale pour lui, et dans quelle mesure.

NIV: "Mais celui qui a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, nous le voyons maintenant couronné de gloire et d'honneur, parce qu'il a souffert la mort, afin que, par la grâce de Dieu, il souffrît la mort pour tous."

NAB: "Mais nous voyons Jésus couronné de gloire et d'honneur parce qu'il a souffert la mort, lui qui a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, afin que, par la grâce de Dieu, il souffrît la mort pour tous les hommes."

Barclay: « Ce que nous voyons, c'est Jésus. Pendant un court instant, il a été abaissé au-dessous des anges. Mais maintenant, nous le voyons couronné de gloire et d'honneur, à cause de la mort qu'il a subie. Car c'était le dessein bienveillant de Dieu que Jésus connaisse la mort pour tous. »

Phillips: « Ce que nous voyons en réalité, c'est Jésus, après avoir été rendu temporairement inférieur aux anges (et donc soumis à la douleur et à la mort), afin qu'il puisse, par la grâce de Dieu, goûter la mort pour chaque homme, désormais couronné de gloire et d'honneur. » (Phillips fait un beau travail de réorganisation selon l'ordre d'occurrence, mais ce faisant, il brouille les connexions de pensée précises mentionnées ci-dessus.)

Mot... Diviser l'âme et l'esprit

Chapitre 4:12-13

Texte (LSG) : « 12. Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles ; elle est prompte à discerner les sentiments et les pensées du cœur. 13. Nulle créature n'est cachée devant lui ; mais toutes choses sont nues et découvertes aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte. »

Ces versets sont le point culminant d'une exhortation urgente pour les chrétiens, sous Christ, de ne pas commettre l'erreur qu'Israël avait commise sous Moïse, et par la désobéissance à la parole de Dieu, a perdu la perspective et la promesse d'entrer à Canaan avec son repos de l'esclavage égyptien et les rigueurs de leur voyage dans le désert, qui était un type du repos dans le Canaan céleste pour tous les enfants fidèles de Dieu - dont le sabbat hebdomadaire donné à l'Israël charnel était aussi un type.

Le verset 12 traite de l'influence subjective de la Parole de Dieu sur nos cœurs, si nous lui permettons d'y accéder et de l'exercer correctement. Le verset 13 décrit une fonction objective comparable de la part de Dieu lui-même sur nous-mêmes, ce qui devrait nous motiver fortement à laisser sa Parole exercer son influence dans nos vies.

1. « La parole de Dieu. » Ici, l'expression fait évidemment référence à la parole de Dieu telle qu'elle a été prononcée par les prophètes (1:1), les anges (2:2) et son Fils (1:2 ; 2:3), et non au Christ en tant que Verbe incarné, comme dans Apoc. 19:13 (cf. Jn. 1:1,14 ; 2: Jn. 1). Mais le mot introductif « car » s'applique spécifiquement au « repos sabbatique du peuple de Dieu » (4:4), et plus particulièrement à ceux qui peuvent y entrer, comme cela a été dit par Moïse (3:5) et David (4:7), et ici par le porte-parole inspiré du Christ, l'auteur de l'Épître aux Hébreux (3:7 - 4:11), et sans doute aussi par d'autres de ses porte-parole (voir 4:1-2, 11).

2. « Vivante et active. » Autrement dit, la parole de Dieu est applicable, contraignante et efficace – autant aujourd'hui, sous et par le Christ, que par le passé – et, à certains égards, encore plus (voir 2:1-4 ; 10:26-31).

Le Christ est le médiateur d'une alliance meilleure, assortie de meilleures promesses, que l'ancienne alliance avec l'Israël selon la chair, dont Moïse était le médiateur (8:6). Si Dieu a donné le septième jour à l'Israël selon la chair, son jour de repos depuis la création, un sabbat hebdomadaire, était une « ombre » de quelque chose de meilleur encore à venir par le Christ (Col. 2:16 ; cf. Hébr. 8:4-5 ; 9:11 ; 10:1).

Le sabbat hebdomadaire n'est pas obligatoire pour les chrétiens - parce que l'alliance exigeant son observance a été abrogée à la mort du Christ (« Il enlève le premier, afin d'établir le second », 10:9), et l'observance du sabbat hebdomadaire n'était pas imposée sous la nouvelle alliance médiatisée par le Christ.

Comme nous l'avons déjà dit, c'était une « ombre » de quelque chose de meilleur à venir par le Christ – une ombre du repos du sabbat qui demeure pour le peuple de Dieu (4:6) – un repos meilleur pour les fidèles de l'Israël charnel des temps passés ainsi que pour l'Israël spirituel des derniers jours. Nous y entrerons lorsque nous nous reposerons de nos œuvres terrestres, comme Dieu s'est

reposé de son œuvre créatrice des cieux, de la terre et de ses habitants (Hébreux 4:9-11 ; cf. Apoc. 14:13).

Et c'est pour ceux qui sont « obéissants » à la parole « vivante et active » de Dieu de toutes les dispensations terrestres, mais pas pour les « désobéissants » d'aucune dispensation.

3. « Plus tranchante qu'aucune épée à deux tranchants » – la plus pénétrante. Dans Éph. 6:17, la parole de Dieu est appelée « l'épée de l'Esprit », utilisée dans le combat spirituel. La parole de Dieu est ici envisagée, cependant, en relation avec sa capacité à pénétrer et à exposer à l'introspection l'être intérieur de chaque individu.

4. « Perçant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles. »

Les termes « âme » et « esprit » sont souvent utilisés indifféremment pour désigner l'« homme intérieur » et l'« homme extérieur » (2 Corinthiens 4:16). Mais lorsqu'on les distingue, « âme » (psuche) fait référence à l'animation physique que l'homme partage avec la création animale, et « esprit » (pneuma) désigne cette partie de l'homme créée à l'image de Dieu, qui le rapproche de Dieu d'une manière dont les animaux ne le sont pas.

Les « articulations » désignent généralement les endroits où les os sont assemblés et reliés entre eux de manière à faciliter les mouvements les uns par rapport aux autres. Le terme « moelle » était utilisé au sens figuré pour désigner la profondeur de l'âme, comme par exemple chez Euripide au Ve siècle av. J.-C., dans Hippolyte 225, « pour former des amitiés modérées, et non pour atteindre la moelle profonde de l'âme » (Vincent, Word Studies in the New Testament).

Ainsi, la phrase ci-dessus est une expression figurée pour les profondeurs de l'homme intérieur, pénétrées par la parole de Dieu et ses parties ouvertes pour ainsi dire, à l'introspection - non pas qu'elle sépare « l'âme » de « l'esprit » ou les « articulations » de la « moelle » - mais qu'elle pénètre jusqu'à la « division » de toutes ces parties, au sens figuré.

5. « Hâte de discerner les pensées et les intentions du cœur. » Ceci exprime et définit plus littéralement ce qui précède, sauf que « hâte de discerner » ne semble pas rendre justice à l'adjectif verbal kritikos, dans le texte grec, qui signifie habile ou capable de discerner ou de juger. (Notre mot anglais « critic » vient de là.)

« Le mot véhicule l'idée de division. De krinein, diviser ou séparer, ce qui aboutit au sens de juger, sens usuel dans le Nouveau Testament, jugement impliquant le tri et l'analyse des preuves. Dans kritikos, les idées de discrimination et de jugement se confondent. » (Vincent, Word Studies.) En accédant correctement à une opération du cœur humain, la parole de Dieu révèle à l'individu lui-même le caractère non seulement de sa conduite, mais aussi des « pensées et des intentions du cœur » – son propre cœur.

« De plus, cette (kai), l'opération intérieure du mot, trouve son pendant dans l'inquisitrice et inévitable interrogation de Dieu lui-même, à qui nous avons affaire » (Marcus Dodds, dans son commentaire sur « Hébreux » dans The Expositor's Greek Testament). Ce fait supplémentaire est énoncé dans le verset suivant :

6. « 13. Et il n'y a aucune créature qui ne soit manifeste devant lui; mais toutes choses sont nues et dévoilées aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte » - ou à qui nous devons rendre compte.

Ainsi, entre autres choses, Dieu connaît nos réactions et attitudes les plus intimes envers sa Parole, même si nous réussissons à les cacher à beaucoup, voire à tous nos semblables. Et cela devrait être une motivation puissante pour lui permettre de régner pleinement dans nos vies, afin de ne pas perdre la perspective du repos du sabbat promis à tous les enfants de Dieu obéissants après nos labeurs et notre vie sur terre.

Doctrine des baptêmes

« Baptisé pour les morts » Chapitre 6:2

Il s'agit ici d'aborder la question de savoir si le chapitre 6:2 était censé inclure le « baptisé pour les morts » (1 Cor. 15:29). Bien que cela n'ait peut-être pas été prévu à cette fin, il n'est pas inapproprié d'en discuter en lien avec ce chapitre.

Parce que le v.30 introduit un autre argument du même genre (qui continue jusqu'au v.32), ou bien, comme certains le pensent, peut même faire partie du même argument, nous donnerons les deux ensemble, tout en dirigeant la majeure partie de notre attention vers le v.29.

Texte biblique (ASV)

29 Autrement, que feraient ceux qui se font baptiser pour les morts ? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser pour eux ? 30 Et nous aussi, pourquoi sommes-nous en danger à toute heure ?

C'est ce qu'on appelle un argument ad hominem - c'est-à-dire à l'homme - exposant, dans ce cas, une incohérence entre la pratique et les faits s'il n'y a pas de résurrection des morts.

Cela montre clairement (1) que certaines personnes, quelque part, sinon à Corinthe (où il faudrait presque qu'il en soit ainsi pour qu'un argument ad hominem soit efficace contre l'erreur), étaient « baptisées pour les morts », quelle que soit la signification de ce terme ; (2) que l'auteur tenait pour acquis que ses lecteurs étaient au courant de ce fait ; et (3) que ce n'était pas une pratique courante, car ceux qui s'y livraient étaient désignés par le terme « ils », ce qui semble également exclure l'auteur. Pourtant, (4) aucune condamnation n'est exprimée, ce qui paraît un peu étrange si c'était une erreur, et particulièrement s'il y en avait eu à Corinthe, puisque le but général de l'épître était de corriger les aberrations morales, spirituelles et doctrinales de l'Église de cette ville.

Si les premiers lecteurs de Paul auraient compris le contexte historique de son argumentation sans autre élaboration de sa part, nous ne bénéficions pas aujourd'hui de cet avantage. Son absence, conjuguée à la flexibilité du mot traduit par « pour » dans l'expression « pour les morts », a donné naissance à une infinité de théories (entre 30 et 40), certaines manifestement fausses, d'autres plus défendables, mais aucune n'est concluante ni totalement décisive.

Ainsi, le mieux que nous puissions faire semble être (1) de noter les plus pratiques pour notre considération, avec les commentaires qui semblent appropriés, et de même (2) d'attirer l'attention

sur les utilisations du mot grec *huper*, également translittéré *hyper*, et traduit par « pour » dans l'expression « baptisé pour les morts » - ce que nous ferons dans l'ordre inverse.

Au sens littéral, « *huper* » signifie « au-dessus », « au-delà ». Mais dans le Nouveau Testament, comme dans la Septante, il n'apparaît que dans des sens non littéraux.

Huper dans le Nouveau Testament

Huper On le retrouve 160 fois dans le Nouveau Testament. Dans 134 de ces occurrences, il apparaît avec des mots au génitif, y compris dans notre texte ; et dans 104, il est traduit par « pour » dans la Bible du Semeur ; au verset 12, « de » ; au verset 8, « à cause de » ; au verset 3, « en son nom » ; au verset 2, « à sa place » ; au verset 5, « divers » – une de chacune des expressions suivantes : « de sa part » (Mc 9, 40) ; « concernant » (Rom 9, 27) ; « envers » (2 Cor 7, 7) ; « en faveur de » (Ph 1, 29a) ; « par » (2 Thes 2, 1).

Huper avec l'accusatif apparaît 20 fois, traduit par « au-dessus » 12 fois ; « plus que », 3 fois ; « que », 2 fois ; « au-delà », une fois (2 Cor.8:3) ; « à » une fois (2 Cor.12:13) ; « au-dessus », une fois (Eph.1:22).

Huper en tant qu'adverbe, il apparaît 6 fois, traduit par « très important » 2 fois ; « plus », une fois (2 Cor. 11:23) ; « extrêmement abondamment », une fois (Eph. 3:20b) ; « extrêmement », une fois (1 Thess. 3:10) ; « très hautement », une fois (1 Thess. 5:13).

Huper avec le génitif, tel que défini par Arndt & Gingrich, Greek-English Lexicon of the New Testament and Other Early Christian Literature : (a). pour, au nom de, pour le bien de quelqu'un ou de quelque chose ; (b). Avec le génitif de la chose, afin de faire tout ce qui est envisagé pour elle ; (c). À la place de, au lieu de, au nom de. (Parfois, cela se confond avec au nom de, pour le bien de.) ; (d). Pour désigner la CAUSE MOTRICE ou la RAISON*, à cause de, pour le bien de, pour ; (e). au-dessus et au-delà est possible dans *huper tes eudokias* (Phil. 2:13) ; (f). À propos de, concernant (à propos équivalent à *peri*, et fréquemment interchangeable dans les manuscrits).

Huper avec l'accusatif : dans le sens de surpasser, surpasser, au-delà de, plus que.

Huper comme adverbe : davantage (2 Cor. 11:23). (Voir les traductions ci-dessus.)

* Thayer également : « 4. De la CAUSE IMPULSIVE ou MOTRICE ; à cause de, pour le bien de, toute personne ou chose. »

Interprétations choisies

1. Baptême des mandataires au nom des personnes décédées. La seule explication valable est qu'il existait, parmi les chrétiens de Corinthe, la pratique de baptiser un chrétien vivant à la place d'un converti décédé avant que le sacrement ne lui ait été administré. Une telle pratique existait chez les Marcionites au IIe siècle [Marcion prospéra vers 144 apr. J.-C.], et plus tôt encore chez une secte appelée Cérinthiens [Cérinthe prospéra vers 100 apr. J.-C.]. L'idée était évidemment que tout bénéfice découlant du baptême pouvait ainsi être indirectement assuré au chrétien décédé. Saint

Chrysostome [mort en 407 apr. J.-C.] en donne la description suivante : « Après la mort d'un catéchumène (c'est-à-dire une personne préparée au baptême, mais non baptisée), ils cachèrent un homme vivant sous le lit du défunt ; puis, s'approchant du lit du mort, ils lui parlèrent ; celui-ci ne répondant pas, l'autre répondit à sa place, et ils baptisèrent ainsi le « vivant pour le mort ». » Saint Paul, par Ce qu'il dit ici, cautionne-t-il cette pratique superstitieuse ? Certainement pas. Il se distingue soigneusement des Corinthiens, auxquels il s'adresse immédiatement, de ceux qui ont adopté cette coutume. Il n'utilise plus la première ni la deuxième personne ; c'est « ils » tout au long de ce passage. Ce n'est pas une preuve pour autrui ; c'est simplement un argumentum ad hominem. Ceux qui agissent ainsi et refusent de croire à la résurrection se réfutent eux-mêmes. Cette coutume est peut-être née parmi les Juifs convertis, habitués à une pratique similaire dans leur propre foi. Si un Juif mourait sans avoir été purifié d'une impureté rituelle, une personne vivante subissait les ablutions nécessaires, et le mort était ainsi considéré comme pur. (Commentaire d'Ellicott sur toute la Bible, fin du XIXe siècle apr. J.-C.)

« Si les morts ne ressuscitent absolument pas, que feront ceux qui se font baptiser pour les morts ? » (v. 29) — une question dont les Corinthiens ont sans doute ressenti toute la force, mais qui nous échappe plutôt parce que nous ne savons pas ce qu'elle signifie. . . .

Le sens simple des mots semble cependant indiquer un baptême par procuration, où un ami vivant recevait le baptême par procuration pour une personne décédée sans baptême. [...] À cette époque, comme aujourd'hui, il arrivait parfois qu'à l'approche de la mort, les pensées des incroyants se tournent fortement vers la foi chrétienne, mais avant que le baptême puisse être administré, la mort frappait le futur chrétien. Le baptême était généralement reporté à la jeunesse, voire à l'âge mûr, afin qu'un grand nombre de péchés soient lavés par le baptême, ou qu'un nombre moindre puisse souiller l'âme après celui-ci. Mais, naturellement, des erreurs de jugement se produisaient parfois, et une mort subite anticipait un baptême longtemps différé. Dans de tels cas, les amis du défunt tiraient une consolation du baptême par procuration. Quelqu'un, persuadé de la foi du défunt, répondait pour lui et était baptisé à sa place. » (W. Robertson Nicoll, éd., *The Expositor's Bible*, début du XXe siècle apr. J.-C.)

NOTE : Aussi plausibles soient-elles, les citations ci-dessus reposent sur de nombreuses suppositions. On ignore notamment si elles sont issues de ses écrits, comme beaucoup le croient. La flexibilité du mot « pour » (huper) ne limite en rien les possibilités linguistiques ou les probabilités du baptême par procuration.

2. Le baptême des convertis vivants pour s'unir au Christ. « Certains comprennent que ce mot désigne notre Sauveur lui-même. Pourquoi baptise-t-on au nom du Sauveur mort, un Sauveur qui demeure parmi les morts, si les morts ne ressuscitent pas ? Mais il est, je crois, parfaitement singulier que hoï nekron désigne plus d'un mort ; c'est une signification que ces mots n'ont nulle part ailleurs. » (Commentaire de Matthew Henry, première moitié du XVIIIe siècle apr. J.-C.)

REMARQUE : L'expression précédente, à laquelle Matthew Henry fait référence et traduite par « les morts », est au pluriel et non au singulier dans le texte grec, ce qui, selon lui, rend très improbable qu'elle fasse référence au Christ – et certainement à juste titre.

3. Baptême des convertis vivants pour être unis au Christ et aux chrétiens morts. Si les morts ne ressuscitent pas, pourquoi alors ces convertis sont-ils ensevelis par le baptême à cause d'eux, ou en vue d'eux ? Romains 6:3-11 rend très claire la signification de ce passage. Les morts sont une catégorie dont Christ est le chef et les prémices pour la résurrection. Par le baptême, nous nous unissons symboliquement à cette catégorie, et donc à Christ, et nous le faisons en raison de l'espérance d'être ressuscités avec elle par la puissance de Christ (Romains 6:5). Mais si les morts ne ressuscitent pas du tout, pourquoi les convertis devraient-ils être unis à eux par un enterrement symbolique ? Pourquoi devraient-ils être baptisés à cause d'eux, ou en référence à eux ? S'il n'y a pas de résurrection, le baptême, qui la symbolise, est dénué de sens. Les commentateurs appartenant à des églises qui ont substitué l'aspersion au baptême dénigrent ce passage. Ayant perdu de vue la signification symbolique du baptême – celle de l'union d'un converti avec Christ, mort et enseveli, comme chef et prémices pour la vie – ils ne savent plus comment... Ils interprètent les paroles de l'apôtre et, désespérés, affirment que les chrétiens avaient l'habitude de se faire baptiser par procuration pour leurs amis morts sans baptême. Longtemps après que Paul eut écrit ce passage, une incompréhension similaire a conduit les disciples de Marcion et de Cérinthe à pratiquer de tels baptêmes par procuration ; mais cette pratique est née des paroles de Paul, au lieu que ses paroles en soient inspirées. (McGarvey et Pendleton, Thessaloniens, Corinthiens, Galates et Romains, publié en 1916, mais rédigé jusqu'au chapitre 8 de Romains avant le 16 juillet 1908.)

REMARQUE : Romains 6:3-11 parle bien de notre union au baptême, « unie à Christ par la conformité à sa mort » et « sera par la conformité à sa résurrection ». Mais il ne mentionne pas les chrétiens morts, qui seraient « ils » ou « eux » (troisième personne) – seulement « nous » ou « notre » (première personne, englobant tous ceux qui sont « baptisés en Christ ») et « lui », « son » ou « Christ » (troisième personne, et non les morts qui sont en Christ – avec lesquels nous n'entretenons pas tout à fait la même relation que celle avec Christ dont il est question dans Romains). Dans ces conditions, il est difficile de comprendre comment le passage romain rend « très clair » le sens de « baptisé pour les morts » en 1 Corinthiens 15:29-30, où Paul parle de « nous » (lui-même et les autres de sa catégorie) par opposition à « eux » d'une autre catégorie (qui sont « baptisés pour les morts »). Il semble ainsi ne pas avoir été « baptisé pour les morts » au sens du dernier passage, alors que, selon McGarvey et Pendleton, il a été ainsi baptisé – une contradiction flagrante.

4. Baptême des convertis en vue de la résurrection des morts. « Les commentateurs grecs pensaient qu'il s'agissait des morts (huper au sens de peri aussi souvent que dans 2 Corinthiens 1:6), puisque le baptême est un ensevelissement et une résurrection (Romains 6:2-6). » (Robertson, Word Pictures in the New Testament, 1931.)

« Les exégètes grecs considéraient les mots « les morts » comme l'équivalent de la résurrection des morts, et le baptême comme une manifestation de la croyance en la doctrine de la résurrection. » (Vincent, Word Studies in the New Testament, 1890.)

REMARQUE : Si par « les morts » Paul entendait « la résurrection des morts », pourquoi semble-t-il s'exclure de ceux qui croient ainsi, en disant « que feront ceux qui sont baptisés pour les morts ? » au lieu de « que ferons-nous ? »

5. Baptême des convertis dans l'espérance de la résurrection des morts. « Le but, la portée et le lien n'auront qu'une seule signification : si les morts ne ressuscitent pas, que feront ceux qui sont baptisés dans l'espérance de la résurrection ?

« En vue de leur mort, ils sont baptisés pour leur bien après la mort. S'ils ne sont pas ressuscités, pourquoi sont-ils baptisés pour être prêts à la résurrection ? »

[Il ne fait aucun doute que l'allusion fait référence à un acte accompli en prévision d'un bénéfice futur pour eux-mêmes (souligné par nous), qui serait perdu si les morts ne ressuscitaient pas. Et le point de vue présenté ici s'accorde avec l'argument et le contexte. Prévoyant que la foi leur coûterait la perte de toutes choses, peut-être de la vie elle-même, de nombreuses personnes se sont fait baptiser, affirmant pratiquement avec l'apôtre : "Nous qui vivons, nous sommes toujours livrés à la mort à cause de Jésus.""] (2 Corinthiens 4:11). Le sens est donc : que deviennent ceux qui, en se faisant baptiser, savent que cela peut être leur arrêt de mort, si les morts ne ressuscitent pas ?] (Lipscomb et Shepherd, 1 Corinthiens, 1935.)

NOTE : Ce passage est très proche du point 4 ci-dessus, mais il a été rédigé par des exégètes plus récents. Les deux premiers paragraphes sont de David Lipscomb, et le paragraphe entre parenthèses est de JW Shepherd. Si ce que dit Lipscomb décrit parfaitement tous les convertis réfléchis, et si ce que dit Shepherd décrit également, et sans doute à juste titre, la plupart, voire la totalité, des convertis conscients de risquer leur vie en se faisant baptiser en Christ, cela ne prouve pas en soi que ce soit bien ce que voulait dire Paul. Et cela ne semble pas l'être, puisqu'il semble s'exclure lui-même de ceux qu'il avait en tête et qu'il décrivait.

6. Baptême des nouveaux convertis pour prendre la place des chrétiens récemment martyrisés. « Sinon, s'il n'en était pas ainsi [la résurrection des morts], que feraient ceux qui sont baptisés en signe d'adhésion à la foi chrétienne à la place des morts, ceux qui viennent de tomber pour la cause du Christ, mais qui sont néanmoins soutenus par une succession de nouveaux convertis, qui s'offrent immédiatement à leur place, tels des soldats avançant au combat à la place de leurs compagnons, qui viennent d'être tués sous leurs yeux ? Si la doctrine à laquelle je m'oppose est vraie et que les morts ne ressuscitent pas, pourquoi sont-ils néanmoins baptisés à la place des morts, prêts, au péril de leur vie, à défendre la cause de Jésus dans le monde ? Et en effet, comment ma conduite pourrait-elle être expliquée autrement qu'en supposant que nous agissions avec une vision constante et souveraine de ce grand principe et de cette glorieuse espérance ? Sinon, pourquoi sommes-nous exposés à tant de dangers à chaque instant au service d'un Maître dont il est évident que nous n'avons aucune récompense séculière à attendre ? » (Philip Doddridge, The Family Expositor, 15e édition, 1845.)

REMARQUE : Le mot « huper » se prêterait à cette interprétation, d'un point de vue linguistique. Mais nous ne disposons d'aucun élément historique permettant d'étayer un argument ad hominem à Corinthe, à l'époque de la première épître aux Corinthiens ou avant, ni ailleurs à une telle échelle jusqu'à plus tard, lorsqu'on en est venu à dire que le sang des martyrs était la « semence du royaume ».

Paul fait cependant valoir l'argument ad hominem en référence à lui-même comme mentionné ci-dessus - mais apparemment pas dans le but de s'inclure parmi ceux dont il a parlé comme étant «

baptisés pour les morts », comme cela semble sous-entendu ci-dessus - car il a parlé d'eux comme « ils » plutôt que comme « nous ».

Néanmoins, en raison de la nature de sa mission, il était lui-même en danger de mort chaque jour. Plus tard, en 2 Corinthiens 1:8-11, puis en 11:23-33, il décrit ses dangers et ses souffrances. Le livre des Actes en détail également de nombreux (9:22-25, 28-30) ; 14:19-20 ; 19:23-41 ; 21:27-36) – ainsi que le martyre d'Étienne (7:54-60) et de l'apôtre Jacques (12:1-2) – mais aucun martyre généralisé n'est encore recensé, et aucun n'est documenté à Corinthe.

7. Baptême pour les personnes décédées. Paul fait plutôt référence à une expérience beaucoup plus courante, voire normale, selon laquelle la mort des chrétiens conduit à la conversion des survivants, qui, en premier lieu, « à cause des morts » (les défunts bien-aimés), et dans l'espoir d'une réunion, se tournent vers le Christ – par exemple, lorsqu'une mère mourante conquiert son fils en lui demandant : « Rejoins-moi au ciel ! » De tels appels, et leur effet souvent salutaire, témoignent avec force et émotion de la foi en la résurrection ; certains exemples récents de ce genre ont pu suggérer cette référence. Paul qualifie ces convertis de « baptisés pour les morts », car le baptême scelle le nouveau croyant et l'engage dans la vie chrétienne, avec toutes ses pertes et ses dangers. L'espérance d'une béatitude future, alliée à l'affection et à l'amitié familiales, fut l'un des facteurs les plus puissants de la propagation du christianisme. ... L'espérance sur laquelle reposent ces baptêmes sera anéantie, sans résurrection ; elle les trahira (Romains 5:5). » (GG Findlay, *The Expositor's Greek Testament*, éd., W. Robertson Nicoll, début du XXe siècle apr. J.-C.)

REMARQUE : Cela correspond précisément à l'une des définitions de huper avec le génitif, à savoir « désigner la cause motrice ou la raison à cause de, pour le bien de, pour » (Arndt et Gingrich) ; « de la cause impulsive ou motrice ; à cause de, pour le bien de, toute personne ou chose » (Thayer).

Dans la plupart des cas de conversion et de baptême en Christ, une ou plusieurs autres personnes ont été la principale cause intermédiaire et motrice. Et dans certains cas, cette ou ces personnes sont décédées avant le baptême lui-même. Dans ce cas, quels que soient les détails, le converti a bel et bien été baptisé à cause de cette ou ces personnes. Que Paul ait voulu dire cela ou non, nous ne pouvons le savoir avec certitude. Mais cela aurait très bien pu être le cas – ce que l'auteur ne peut affirmer avec la même confiance qu'aucune autre interprétation qu'il connaît.

Conclusion

Que le fait d'être « baptisé pour les morts » relève ou non de l'« enseignement du baptême » mentionné dans Hébreux 6:2, cela n'implique certainement pas l'approbation du baptême par procuration ou par substitution pour les morts, tel que pratiqué par certaines sectes hérétiques des premiers siècles chrétiens et par les mormons de nos jours. Car les Écritures indiquent clairement que chacun sera jugé et récompensé selon ses œuvres (Matthieu 16:27 ; Apoc. 2:23 ; 20:12, 13 ; 22:12) – et selon les œuvres accomplies par chacun dans son corps (2 Corinthiens 5:10) – et non après la mort, ni dans le corps d'un autre.

Autel ou censeur ?

Chapitre 9:4

La version américaine standard d'Hébreux 9:4 parle du Saint des Saints comme d'un « autel d'or rempli d'encens », ainsi que de l'arche de l'alliance et d'autres objets, mais en marge, on peut lire : « Ou, encensoir ». La version King James et quelques autres versions mentionnent « l'encensoir d'or ». Cependant, la plupart des traductions récentes se lisent comme le texte de la version américaine standard, y compris la New King James Bible. Cela révèle un problème de texte et/ou de traduction qu'il est bon de reconnaître, que nous pensions ou non avoir la solution.

Le problème énoncé

(1) Il n'y a aucune mention de « l'autel des parfums » dans le Lieu Saint, par opposition au Saint des Saints, dans le texte grec accepté de l'épître aux Hébreux dans les Écritures du Nouveau Testament, alors qu'il s'agit d'un élément important dans le texte de l'Ancien Testament. (2) Il n'y a pas non plus de mention dans le texte de l'Ancien Testament d'un « encensoir d'or » dans le Lieu Saint ou le Saint des Saints du Tabernacle, comme dans le texte hébreu de la version King James - bien qu'un encensoir ait été utilisé pour brûler de l'encens par le grand prêtre « à l'intérieur du voile » (Lévitique 16:12-13) - c'est-à-dire à l'intérieur du lieu très saint, où il entrait une fois par an.

Comme le commente Macknight dans ses Épîtres apostoliques : « L'apôtre a peut-être [c'est nous qui soulignons, car il se peut également qu'il ne l'ait pas] appris des prêtres que l'encensoir utilisé par le grand prêtre le jour des expiations était en or, et qu'il le laissait dans le tabernacle intérieur, si près du voile, que, lorsqu'il était sur le point d'officier l'année suivante, en mettant sa main sous le voile, il pouvait le retirer pour le remplir de charbons ardents, avant d'entrer dans le lieu très saint pour brûler de l'encens, conformément à la directive de Lévitique 16:12,13. »

Mais, si tel est le cas (même si les Écritures ne le prouvent pas), force est de constater qu'aucun « autel d'encens » n'est mentionné dans l'épître aux Hébreux comme étant situé dans le Lieu Saint, contrairement au texte de l'Ancien Testament, et qu'aucun texte de l'Ancien Testament ne mentionne la présence d'un tel autel dans le Lieu Très Saint. Il nous reste donc à chercher l'explication la plus simple, la plus complète et la plus satisfaisante. Nous commencerons donc par les textes pertinents de l'Ancien Testament, puis nous progresserons à partir de là.

Textes pertinents de l'Ancien Testament

1. Exode 25-27 ; 30:1-21 (supplément), Instructions pour la fabrication et l'utilisation du tabernacle, de son mobilier et de sa cour : (a) Sanctuaire ou tabernacle (25:1-9) ; (b) Arche, avec le témoignage placé à l'intérieur (25:10-16) ; (c) Propitiatoire avec les chérubins au-dessus, placé sur l'arche (25:17-22) ; (d) Table des pains de proposition (25:23-30) ; (e) Chandelier, avec ses lampes (25:31-40) ; (f) Rideaux, pour couvrir le tabernacle (26:1-14) ; (g) Planches, recouvertes d'or, pour les murs (26:15-30) ; (h) Voile, pour séparer le Lieu Saint et le Lieu Très Saint, avec l'arche et son propitiatoire dans le LIEU TRÈS SAINT, et avec la table et le chandelier « sans le voile » sur les côtés sud et nord respectivement du LIEU SAINT (26:31-35) ; ÉCRAN pour la porte de la Tente (26:36-37) - par lequel on entrait dans la Tente ; Autel des holocaustes, recouvert d'airain (27:1-8), à placer dans la Cour du Tabernacle devant la porte de la Tente ; Cour du Tabernacle (27:9-19).

SUPPLÉMENTAIRE : (a) Autel des parfums, recouvert d'or, et placé « devant le voile [NIV, « devant le rideau »] qui est près [NIV, « devant »] de l'arche du témoignage, devant le propitiatoire

qui est au-dessus du témoignage » (30:1-10), ce qui peut signifier qu'il était centré dans le Lieu Saint, car l'arche et le propitiatoire étaient probablement centrés dans le Lieu Très Saint -- donc, dans la partie avant du tabernacle, qui était analogue à cette partie du « temple du Seigneur » où Zacharie, un prêtre (mais pas un grand prêtre) et père de Jean-Baptiste, brûlait de l'encens, et où se trouvait « l'autel des parfums » (Luc 1:8-11) -- c'est-à-dire, dans le LIEU SAINT, et non dans le Lieu Très Saint, où seul le grand prêtre pouvait entrer ; (b) Cuve en laiton, placée à l'extérieur de la Tente d'assignation et entre celle-ci et l'autel (de l'holocauste), pour qu'Aaron et ses fils (souverain sacrificateur et prêtres) se lavent les mains et les pieds avant de servir soit à l'intérieur de la Tente, soit à l'autel à l'extérieur (30:17-21).

2. Exode 40:1-8, Instructions pour l'élévation du Tabernacle et le placement des meubles : (a) Arrière du TABERNACLE de la Tente d'assignation (vs.1-2) ; (b) Placer l'arche du témoignage dans le Tabernacle, et la couvrir avec le VOILE (vs.3) -- ce qui la placerait à l'intérieur du voile et donc dans le Lieu Très Saint ; (c) Apporter la table et le chandelier (vs.4) ; (d) Placer l'autel d'or pour l'encens devant l'arche du témoignage (qui serait à côté du voile et probablement centré plutôt que d'être de chaque côté du Lieu Saint, tout comme l'arche était probablement centrée dans le Lieu Très Saint), et mettre le rideau de la PORTE du Tabernacle de la Tente d'assignation (vs.5) - - ce qui placerait la table, le chandelier et l'autel de l'encens entre les deux rideaux, ou à l'intérieur du Lieu Saint ; (e) Placez l'autel des holocaustes devant la porte du Tabernacle (vs. 6) - qui serait à l'extérieur du Tabernacle ; (f) Placez la cuve entre la Tente d'assignation et l'autel, et mettez-y de l'eau (vs. 7) ; (g) Installez la COUR tout autour, et suspendez l'ÉCRAN de la porte (c'est-à-dire la porte d'entrée) de la cour (vs. 8).

3. Exode 40:17-33, Récit de l'érection du Tabernacle et de la mise en place de ses meubles : (a) Le TABERNACLE lui-même dressé (vs.17-19) ; (b) Le « Témoignage » placé dans l'arche, le propitiatoire placé au-dessus, et ils ont été placés dans le Tabernacle et voilés par le VOILE (vs.20-21) -- les séparant ainsi de ce qui est mentionné ensuite ; (c) La table (pour les pains de proposition) placée dans le Tabernacle du côté nord "sans le voile" (vs.22-23) -- c'est-à-dire dans le Lieu Saint, séparée du Lieu Très Saint par le voile ; (d) Le chandelier placé du côté sud du Tabernacle en face de la table des pains de proposition du côté nord (vs.24-25) ; (e) Autel d'or pour l'encens placé dans la tente d'assignation « devant le voile » (vs.26-27) -- c'est-à-dire, « devant le rideau » (NIV) qui séparait le Lieu Saint du Lieu Très Saint ; (f) L'ÉCRAN de la porte (entrée) du Tabernacle était placé (vs.28) -- séparant le Lieu Saint et ses meubles de la cour extérieure ; (g) Autel de l'holocauste placé à la porte du Tabernacle (vs.29) -- mais à l'extérieur de celui-ci ; (h) Cuve placée entre la Tente d'assignation et l'autel, où Aaron et ses fils (souverain sacrificateur et prêtres) se lavaient les mains et les pieds lorsqu'ils entraient dans la tente d'assignation et lorsqu'ils s'approchaient de l'autel (de l'holocauste) (vs.30-31) ; (i) COUR autour du Tabernacle et de l'autel dressée, et ÉCRAN de la porte de la cour dressé (vs.33).

Le texte grec d'Hébreux 9:4

Le mot grec traduit par « encensoir » dans les anciennes versions et par « autel » dans la plupart des versions plus récentes est thumiaterion, de thumiao, brûler de l'encens. Il n'apparaît dans le Nouveau Testament que dans ce passage, et dans la Septante (traduction grecque de l'Ancien Testament) que deux fois, en 2 Chroniques 26:19 et Ézéchiel 8:1. Dans les deux cas, il est décrit comme étant tenu dans la main. Dans toutes les versions de l'Ancien Testament dont j'ai connaissance, la traduction de ces passages est « encensoir ». De plus, « dans les inscriptions, les

papyrus et le grec classique, le sens de thumiaterion semble être encensoir » (Tyndale New Testament Commentaries [1960] sur Hébreux 9:4).

Le mot usuel pour « autel » dans la Septante, comme dans le Nouveau Testament, est thusiasterion, ce qui plaide fortement en faveur de la traduction de l'autre mot par « encensoir » dans l'épître aux Hébreux, ainsi que dans la deuxième épître aux Chroniques et dans Ézéchiel, comme le font les versions plus anciennes. De plus, comme l'auteur de l'épître aux Hébreux utilise principalement la Septante dans ses références et citations de l'Ancien Testament, l'argument en faveur de la traduction de thumiaterion par « encensoir » est encore plus convaincant. D'ailleurs, le Vine's Expository Dictionary of New Testament Words (New One-Volume Edition, 1952), un ouvrage réputé et largement utilisé, sous « ENCENSEUR », ne mentionne aucune autre signification de ce dernier mot grec.

Pourtant, à l'encontre de ces considérations, il y a le fait que Philon (mort vers 50 apr. J.-C.) et Josèphe (mort vers 95 apr. J.-C.), tous deux partiellement contemporains de l'auteur de l'épître aux Hébreux et tous deux auteurs juifs renommés utilisant le grec, ont employé le mot thumiaterium pour parler de l'autel d'or, du chandelier et de la table du Lieu Saint. Plus tard, deux autres auteurs, Clément d'Alexandrie (mort vers 215 apr. J.-C.) et Origène (185?-245? apr. J.-C.), ont fait de même. Cela suggère que le mot désignait simplement, ou du moins avait fini par désigner, un instrument ou un lieu lié à l'offrande de l'encens, et pouvait donc désigner soit un « encensoir », soit un « autel » utilisé pour brûler de l'encens, et que l'auteur de l'épître aux Hébreux l'utilise dans ce dernier sens – un point de vue que reflètent la plupart des traductions modernes.

De plus, selon le Lexique grec-anglais du Nouveau Testament de Thayer, Philon et Josèphe, mentionnés plus haut, utilisaient indifféremment thumiaterion et thusiasterion pour désigner l'autel d'or de l'encens – parfois l'un, parfois l'autre. De même, selon The Expositor's Greek Testament, deux traductions grecques de l'Ancien Testament hébreu – par Théodotion, vers le milieu du IIe siècle apr. J.-C. (avant 160), et par Symmaque, vers le début du IIIe siècle apr. J.-C. (au cours des années 200 apr. J.-C.) – emploient toutes deux thumiaterion pour « autel de l'encens » dans Exode 31. (La citation du chapitre, cependant, est manifestement une erreur typographique, et devrait être corrigée pour lire Exode 30 – les versets 1 à 10 étant la partie applicable).

Conformément à ce que nous avons admis comme possibilité ci-dessus, il convient de noter que Thayer indique que thumiaterion désigne à proprement parler « un ustensile pour fumer ou brûler de l'encens ». Arndt et Gingrich, dans leur Lexique grec-anglais du Nouveau Testament et d'autres écrits paléochrétiens, précisent également que le mot signifie « un lieu ou un récipient pour brûler de l'encens », et « généralement un encensoir ». Ils ajoutent cependant : « Cependant, Hébreux 9:4 : autel de l'encens (voir Hdt.2,162 ; Élien, VH12,51 ; en particulier concernant l'autel de l'encens dans le temple juif : Philon, Rer. Div. Her.220, Mos.2,94 ; Jos., Bell.5,218, Ant.3,147 ; 198). » De même, Moulton et Milligan, dans leur Vocabulaire du Testament grec illustré à partir des papyrus et autres sources non littéraires Les sources citent plusieurs sources du IIe siècle sur son utilisation, dans certaines desquelles il fait référence à un encensoir « évidemment » et « dans de nombreux contextes, nous ne pouvons pas dire si l'encensoir était fixe ou mobile » - c'est-à-dire s'il serait considéré comme un autel ou comme un encensoir en termes des définitions précédentes.

En résumé, ce qui précède montre que l'auteur de l'épître aux Hébreux aurait très certainement pu utiliser le mot grec qu'il a utilisé dans le sens d'« autel des parfums », mais il ne parvient pas à le prouver. S'il l'a fait, cela ne résout qu'un problème en en créant un autre : (1) Cela nous dispense de nous demander pourquoi il omet la mention d'un meuble du tabernacle, mentionné de manière aussi importante dans l'Ancien Testament, et le remplace par un « encensoir d'or », absent des Écritures de l'Ancien Testament ; mais (2) il associe l'« autel des parfums d'or » au Lieu Très Saint, alors que les Écritures de l'Ancien Testament le situent dans le Lieu Saint.

Ainsi, à moins qu'une telle association ne puisse exister, d'une certaine manière, sans que cela soit physiquement « dans » le Lieu Très Saint, il existe toujours une contradiction entre le texte d'Hébreux et les textes de l'Ancien Testament. Le texte d'Hébreux 9:4 parle du Saint des Saints comme « ayant » un « autel d'or pour les parfums » (si cette traduction est correcte), alors que les preuves de l'Ancien Testament sont accablantes : l'autel des parfums était situé dans le Lieu Saint, près du voile qui le séparait du Lieu Très Saint, mais pas « dans » le Lieu Très Saint lui-même.

Nous sommes donc confrontés à la question de savoir si l'expression « avoir (echousa) un autel d'or rempli d'encens » est suffisamment large ou flexible pour admettre le sens d'appartenance, sans nécessairement le contenir. Ou faut-il comprendre que l'auteur veut dire, sans l'ombre d'un doute, que l'« autel rempli d'encens » se trouvait bel et bien dans le Lieu Très Saint ? La réponse à cette question est cruciale pour toute solution satisfaisante au problème posé au début de cette analyse.

Après réflexion, il semble nécessaire d'admettre cette possibilité, que la probabilité soit admise ou non. Chacun de nous possède un cœur, un foie et des poumons à l'intérieur du corps, ainsi que des bras et des jambes comme appendices extérieurs. De même, l'« autel d'or de l'encens » aurait certainement pu être considéré comme un appendice du Saint des Saints, bien que n'y étant pas spatialement intégré. Nous le remarquerons plus tard.

Mais, pour l'instant, la question se pose toujours : quelle est l'explication la plus simple, la plus complète et la plus satisfaisante ? La réponse, pour chacun, dépendra de l'attitude de chacun envers les Écritures et leurs auteurs. Nous souhaitons examiner deux principaux types d'approches de la part de ceux qui considèrent que « autel des parfums » plutôt que « encensoir » est la traduction correcte du passage considéré, outre deux autres qui n'ont jamais eu beaucoup de succès. Nous commencerons par la seconde.

Efforts pour expliquer une contradiction apparente

1. Référence possible au Temple de Salomon plutôt qu'au Tabernacle (1 Rois 7:48-50 ; 2 Chroniques 4:19-22) : Il est vrai que les « encensoirs » (« brasiers », American Standard Version) sont mentionnés comme se trouvant dans le Temple de Salomon, mais comme faisant partie du mobilier somptueux du Lieu Saint (à moins qu'ils n'aient été entreposés ailleurs dans la « maison de Dieu » mais utilisés dans le Lieu Saint et peut-être ailleurs également) – et non comme se trouvant dans le Lieu Très Saint, appelé « l'oracle ». Ce dernier n'est décrit qu'au chapitre 8 de 1 Rois et au chapitre 5 de 2 Chroniques, respectivement, et il n'y est fait mention d'aucun autre mobilier que l'arche de l'alliance et les chérubins qui la recouvrent. (Voir respectivement les versets 6-8 et 7-8 des chapitres précédents.)

Les éléments du mobilier fixe du Lieu Saint sont indiqués comme suit : (1) l'autel d'or, (2) la table des pains de proposition et (3) les chandeliers (dix au lieu d'un comme dans le Tabernacle, et placés « devant l'oracle » au lieu d'être situés du côté sud comme dans le Tabernacle). Les accessoires sont également répertoriés : fleurs et lampes (pièces ou pièces détachées des chandeliers ou « chandeliers »), pinces, coupes, éteignoirs, bassins, cuillères et encensoirs (le tout en or, « cendriers » dans la marge). La plupart des accessoires étaient probablement destinés à l'entretien des lampes et de l'autel des parfums, et peut-être de la table des pains de proposition.

Soit dit en passant, le mot hébreu (*machtah*) utilisé dans les passages précédents, traduit par « encensoir »/« cendrier » (KJV) ou « brasier » (ASV), n'est pas celui qui apparaît dans 2 Chroniques 26:19 et Ézéchiel 8:11, à savoir *miqtereth*, traduit par *thumiateriom* dans la Septante et par « encensoir » dans les versions anglaises. De plus, dans les passages mentionnés précédemment, il n'est fait mention ni d'un *miqtereth* ni d'une *machtah* en or dans l'« oracle » ou le Lieu Très Saint du Temple de Salomon. Ces passages n'apportent donc aucune aide pour traiter le problème d'Hébreux 9:2-4.

2. Wilson's *Emphatic Diaglott* (1864) : Cet ouvrage s'appuie sur la recension du texte grec par Griesbach et sur diverses lectures du manuscrit du Vatican, ainsi nommé parce qu'il se trouve à la Bibliothèque du Vatican depuis au moins 1481. Se référant à Hébreux 9:2, Wilson explique dans une note de bas de page : « La lecture du manuscrit du Vatican a été adoptée comme solution à une difficulté reconnue et en parfaite harmonie avec le récit mosaïque. » Il le traduit ainsi : « Car un tabernacle fut préparé – le premier – dans lequel se trouvaient le chandelier, la table, les pains de présence et l'autel d'or des parfums [avec majuscules] ; c'est ce qu'on appelle le Lieu Saint. » Et il omet la référence au v. 4 au Lieu Très Saint « ayant un encensoir d'or ».

Cela concorde effectivement avec le récit mosaïque. Mais il semble que ce soit la seule lecture de ce type parmi l'abondance de manuscrits existants ; et Westcott et Hort, qui accordaient une grande valeur au Manuscrit du Vatican (beaucoup trop, selon certains), l'incluent dans leur Nouveau Testament en grec dans leur « Liste des lectures remarquables rejetées » plutôt que dans leur texte grec. Ils attestent cependant de l'utilisation du mot grec « *thumiaterium* » en 9:2 et de son omission en 9:4. Cela place donc l'*Emphatic Diaglott* de Wilson du côté de ceux qui traduiraient le mot « autel des parfums » aussi bien que « encensoir », selon le contexte. Mais son fondement est si infinitésimal qu'il est extrêmement précaire de fonder une thèse sur lui.

(REMARQUE : Bien qu'il existe de multiples sources pour les deux approches suivantes visant à résoudre la contradiction apparente entre le texte d'Hébreux 9:4 tel qu'il apparaît dans les lectures grecques généralement acceptées et les textes de l'Ancien Testament sur le sujet, nous n'en sélectionnerons qu'une seule comme représentative du reste dans leurs catégories respectives.)

3. Le *Cambridge Commentary on the New English Bible* (1967) : « Exode 30:6 dit qu'il [l'autel des parfums] se trouve « devant le voile... devant le propitiatoire », et Exode 40:26 montre que cela signifie « à l'extérieur du voile ». Notre auteur semble avoir suivi Exode 30:6 et avoir pensé que l'autel d'or était à l'intérieur du voile. »

Cela revient à dire que « notre auteur » a bien utilisé le mot « ayant » au sens de « l'autel des parfums » dans le Lieu Très Saint, mais qu'il a mal compris le passage de l'Ancien Testament qu'il

suivait et s'est donc trompé. Cela, cependant, ne lui confère aucun mérite d'être (a) divinement inspiré (ce que le commentateur, étant libéral, n'avait probablement pas l'intention de faire), ni (b) l'étudiant astucieux des Écritures de l'Ancien Testament que son épître montre par ailleurs (sinon inspiré). Cela revient à dire que soit (1) il ignorait que les Écritures de l'Ancien Testament représentent l'autel des parfums comme ayant été situé dans le Lieu Saint plutôt que dans le Lieu Très Saint, soit il savait que certains d'entre eux le font, (2) il les considérait comme erronées – ce qui est inconcevable s'il existe une autre solution – ce dont nous sommes convaincus. L'explication donnée ci-dessus doit donc être catégoriquement rejetée.

(REMARQUE : La citation suivante est un extrait d'un long paragraphe de l'original, mais sera ici divisée en plusieurs sous-paragraphe pour faciliter la séparation et la compréhension de sa succession de pensées. Bien qu'elle soit également en faveur de la traduction de « autel d'encens » au lieu de « censeur », elle présente un raisonnement totalement différent, qui n'a pas les qualités répréhensibles de celle présentée ci-dessus, qu'elle soit entièrement exacte dans tous les détails ou non. Elle défend son point de vue avec vigueur, sous différents angles, et il est recommandé de l'examiner sérieusement avant d'accepter ou de rejeter son orientation et sa thèse principales.

4. The Pulpit Commentary (1950), réimpression : « Entre eux [la table des pains de proposition et le chandelier d'or], près du voile, se trouvait l'autel d'or des parfums ; celui-ci, néanmoins, n'est pas mentionné ici comme faisant partie du mobilier du « premier tabernacle », étant associé au « second », pour des raisons que nous verrons. Le « second voile » était celui qui séparait le lieu saint du saint des saints (Exode 26:35), le rideau à l'entrée du lieu saint (Exode 36:37) étant considéré comme le premier. Le sanctuaire intérieur derrière le voile est décrit comme ayant (echousa) en premier lieu « un encensoir d'or », comme le mot thumiaterion est traduit dans la Bible du Semeur (ainsi aussi dans la Vulgate, thuribulum). »

Mais cela signifie assurément « autel d'or de l'encens », bien qu'il se trouve localement à l'extérieur du voile. Car (1) autrement, il n'y aurait aucune mention de cet autel, qui était si important dans le symbolisme du Tabernacle et si important dans le Pentateuque, d'où est tirée toute la description.

(2) L'autre point de vue selon lequel il s'agirait d'un encensoir réservé à l'usage du grand prêtre lorsqu'il entrait derrière le voile le jour des expiations, n'a aucun appui dans le Pentateuque, dans lequel aucun encensoir de ce type n'est mentionné comme faisant partie du mobilier permanent du tabernacle, et il n'est pas du tout question d'or ; et, s'il en avait été ainsi, il n'aurait pas été placé, pas plus que l'autel de l'encens, à l'intérieur du voile, puisque le grand prêtre l'exigeait avant d'entrer.

(3) Bien que le mot lui-même, thumiaterion, signifie certainement « encensoir » et non « autel d'encens » dans la Septante, il en va autrement chez les auteurs hellénistiques. Philon et Josèphe, ainsi que Clément d'Alexandrie et Origène, appellent toujours l'autel d'encens thumiaterion chrusoun ; et le langage de l'Épître est hellénistique.

(4) La formulation n'implique pas nécessairement que ce dont il est question se trouvait localement à l'intérieur du voile : il n'est pas dit (comme lorsqu'il est question du contenu réel du « premier tabernacle » et de l'arche) où (en he), mais ayant (exousa), ce qui signifie simplement avoir comme lui appartenant), en lien avec son symbolisme. C'était un appendice du Saint des Saints, bien que

n'étant pas réellement à l'intérieur, de la même manière (pour reprendre une illustration familière donnée par Delitzsch) que l'enseigne d'une boutique appartient à la boutique et non à la rue.

« C'est effectivement ce que l'Ancien Testament considère. Voir Exode 40:5 : « Tu placeras l'autel d'or pour les parfums devant l'arche du témoignage » ; également Exode 30:6 : « Devant le propitiatoire qui est sur le témoignage » ; et 1 Rois 6:22 : « L'autel qui était près de l'oracle » ou appartenant à l'oracle ; cf. également Ésaïe 6:6 et Apoc. 8:3, où, dans les visions du temple céleste basées sur le symbolisme du terrestre, l'autel des parfums est associé au trône divin. »

Il était également associé au cérémonial du tabernacle. La fumée de l'encens offert quotidiennement sur le tabernacle était censée pénétrer le voile jusqu'au lieu très saint, représentant la douce odeur de l'intercession devant le propitiatoire lui-même. Le jour des Expiations, non seulement le grand prêtre prenait l'encens à l'intérieur du voile, mais il était aussi, tout comme le propitiatoire, aspergé du sang expiatoire.

Observations sur ce qui précède à partir du commentaire de la chaire

1. Pourquoi avoir choisi de représenter sa classe ? Ce qui précède a été présenté car son idée principale, et non pas tous ses détails, est l'une des présentations les plus complètes et les plus convaincantes de sa catégorie examinée pour cette étude, et sa thèse fondamentale est présentée comme allant de soi par plusieurs commentaires très respectables. Nous en mentionnons deux.

(1) La Bible de l'Expositor : « À lui [le Lieu Très Saint] appartenait l'autel des parfums (car c'est ainsi que nous devons lire au quatrième verset, au lieu de « encensoir d'or »), bien que sa place réelle fût dans le sanctuaire extérieur [le Lieu Saint]. Il se trouvait devant le voile afin que le souverain sacrificateur puisse y prendre l'encens, sans lequel il ne lui était pas permis d'entrer dans le lieu très saint ; et lorsqu'il en sortait, il l'aspergeait de sang comme il avait aspergé le lieu très saint lui-même. »

(2) L'Épître aux Hébreux, de Charles R. Erdman : « L'auteur mentionne l'autel d'or de l'encens comme appartenant au Saint des Saints en raison de son association étroite avec ce lieu très saint dans le rituel antique. L'autel représentait le culte ; le Saint des Saints symbolisait la manifestation de Dieu. Ainsi, les deux sont placés en lien direct. »

Il est juste de dire, cependant, qu'il existe un certain nombre de traductions qui ne soutiennent pas la position précédente, mais plutôt celle du Cambridge Commentary on the New English Bible, présenté ci-dessus avant de citer le Pulpit Commentary. Au lieu de traduire le mot grec echousa (« ayant »), elles y substituent un mot ou une expression interprétative, comme Goodspeed (« l'autel des parfums se tenait dans le Lieu Très Saint »), Moffatt (« le Lieu Saint le contenant »), Good News Bible (« il était dans » le Lieu Très Saint »), New English Bible (« ici » se trouvait l'autel des parfums « au-delà du second rideau ») – une liste qui pourrait être allongée.

Mais parmi ceux qui rendent echousa littéralement, et donc par « ayant » (ou « avait »), comme interprété par The Pulpit Commentary et d'autres de sa catégorie, se trouvent, par ordre alphabétique, le Nouveau Testament amplifié, l'American Standard Version, Berry's Interlinear, Emphatic Diaglott (bien qu'omettant soit « l'autel d'encens en or » soit « l'encensoir en or » de la liste que le Lieu Très Saint est censé avoir), la Bible de Jérusalem, la King James Version, Living

Oracles, Marshall's Interlinear, la New American Standard Bible, la New International Version, la New King James Bible, la Revised Standard Version, Rotherham, Weymouth - une liste qui pourrait également être allongée.

2. Déclarations sujettes à contestation. Quelques affirmations de la citation ci-dessus tirée du Pulpit Commentary, bien que ne relevant pas de son propos principal, suscitent néanmoins des interrogations, voire des contestations. Il est donc juste de les souligner, sur la base du principe biblique : « Examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon » (1 Thessaloniens 5:21).

(1) Dans l'argument (2), il est déclaré que si un encensoir en or avait été réservé à l'usage du grand prêtre derrière le voile le Jour des Expiations, il n'aurait pas « été placé, pas plus que l'autel de l'encens, à l'intérieur du voile, puisque le grand prêtre l'avait exigé avant d'entrer. »

Au début, nous avons cité Macknight, qui disait que l'auteur de l'épître aux Hébreux « avait peut-être appris des prêtres que l'encensoir utilisé par le grand prêtre le jour des expiations était en or et qu'il le laissait dans le tabernacle intérieur, si près du voile, que, lorsqu'il s'apprêtait à officier l'année suivante, en mettant sa main sous le voile, il pouvait le retirer pour le remplir de charbons ardents avant d'entrer dans le lieu très saint pour y brûler de l'encens. » Nous avons souligné son mot « peut », précisant que nous le faisons ainsi parce qu'il n'avait peut-être pas appris cela.

De même, il faut dire que, même si l'encensoir n'était peut-être pas conservé dans le Lieu Très Saint, près du voile, de manière à pouvoir être retiré par le grand prêtre passant la main sous le voile, il est certainement exagéré de dire qu'il n'y aurait pas été conservé « puisque le grand prêtre l'a exigé avant d'entrer ». Car il aurait pu se le procurer de la manière mentionnée par Macknight, avant d'entrer et de brûler de l'encens dessus, s'il avait été ainsi conservé.

(3) Dans l'argument (3), il est suggéré que puisque le langage de l'Épître aux Hébreux est « hellénistique », et que les auteurs hellénistiques comme Philon et Josèphe, ainsi que Clément d'Alexandrie et Origène, « appellent toujours l'autel de l'encens thumiaterion chrusoun », l'auteur de l'épître aux Hébreux ferait de même au lieu d'utiliser thumiaterion dans le sens d'« encensoir » comme le fait la LXX, comme si la LXX elle-même n'était pas hellénistique, ce qu'elle était.

Le mot « hellénistique » dérive de Hellen, l'ancêtre mythologique des Hellènes, ou Grecs, qui vivaient à l'origine en Grèce, ou Hellas (terme grec désignant la Grèce). Un autre mot ayant la même origine est « hellénique ». Ces deux termes, appliqués à la langue, à la culture, etc., font référence à deux périodes historiques séparées par la conquête d'Alexandre le Grand au IV^e siècle av. J.-C. : l'une, qualifiée d'hellénique ou classique, et la seconde d'hellénistique. La Septante est postérieure de plus d'un siècle à Alexandre le Grand et constitue une traduction hellénistique au sens que nous venons de mentionner.

Mais le terme « hellénistique » a peut-être été utilisé par le Pulpit Commentary par opposition à « hébraïsant », désignant les « hellénistes » ou « grecs », par opposition aux « hébraïstes » ou « hébreux ». Actes 6:1 mentionne les « hellénistes » (grecs) par opposition aux « hébreux » : les premiers étant des Juifs de la Dispersion, de culture et de langue grecques, et les seconds des Juifs de Palestine, dont la culture était essentiellement hébraïque et l'hébreu (araméen) leur langue

maternelle. La Septante était elle-même une traduction des hellénistes, visant à transposer la pensée hébraïque des Écritures de l'Ancien Testament en langue hellénistique ou grecque.

Les hellénistes qui ont traduit la Septante étaient plus proches de la période hellénique que l'auteur de l'hébreu et ses contemporains, et avaient peut-être une affinité plus marquée avec le grec classique qu'avec le grec koinè de la période néotestamentaire. Pourtant, la Septante était l'Ancien Testament des chrétiens juifs et non juifs du Ier siècle apr. J.-C., et ils la connaissaient si bien que l'auteur de l'épître aux Hébreux l'utilisa principalement. Ainsi, son caractère hellénistique, par opposition à son caractère « hellénique » ou « hébraïque », ne semble pas avoir beaucoup d'importance.

De plus, rappelez-vous que, sous le titre « Texte grec d'Hébreux 9:4 », nous avons attiré l'attention sur le fait que l'auteur hellénistique Josèphe est cité par Thayer comme utilisant *thumiaterion*, le mot d'Hébreux 9:4, pour désigner à la fois « encensoir » et « autel d'encens ». Cela invalide totalement l'argument du Pulpit Commentary cité plus haut, qui s'oppose à la compréhension de *thumiaterion* au sens d'« encensoir », car l'épître aux Hébreux est une épître hellénistique. Cela signifie plutôt que d'autres considérations doivent préciser ce qui est visé, et pas seulement le mot lui-même.

4. À première vue, l'argument (4) ci-dessus peut sembler un peu tiré par les cheveux. Mais plus on réfléchit au mot « avoir », plus on comprend qu'il peut effectivement être utilisé pour désigner ce qui appartient à, sans aucune indication de localisation physique. Comme indiqué précédemment, chacun de nous possède un cœur, un foie et un estomac, situés dans la cavité du corps physique, mais aussi des jambes et des bras, qui sont des appendices du corps, mais qui ne sont pas situés à l'intérieur de celui-ci avec les organes mentionnés. La plupart des gens « possèdent » également des biens qui ne sont même pas des appendices – comme des maisons, des terres, des automobiles, etc. Ainsi, l'« illustration familière de Delitzsch » d'une boutique « ayant » une enseigne qui appartient à la boutique plutôt qu'à la rue, bien qu'elle soit située à l'extérieur, illustre parfaitement comment l'« autel d'or de l'encens » pourrait appartenir au Lieu Très Saint sans s'y trouver – en raison de la relation étroite qui existe entre eux, expliquée dans les Écritures.

Et cela semble rendre à la fois irréfutable et convaincante la conclusion et l'accent mis par *The Expositor's Greek Testament*, selon lesquels le changement de « dans lequel » dans Hébreux 9:2 à « ayant » dans 9:4, n'est pas accessoire mais intentionnel et significatif, comme suit :

Comme on l'a souvent souligné, il est incroyable que la description du mobilier du tabernacle ne mentionne pas l'autel des parfums. La position qui lui était assignée ici a été jugée difficile, car il se trouvait en réalité hors du voile, et l'auteur a été accusé d'erreur. Mais le passage de « en he » [où] à « echousa » [ayant] est significatif et indique qu'il ne s'agissait pas précisément de ses relations locales, mais plutôt de ses associations rituelles, de « son lien étroit avec le ministère du Saint des Saints le jour des Expiations » (Davidson). Leur autel était en effet si étroitement lié au *Sancta Sanctorum* que, dans les instructions données initialement pour sa construction, cela était mis en évidence (Exode 30:1-6). « Tu le placeras devant le voile (*apenanti t. katapetasmatos*) qui recouvre l'arche du témoignage », et au verset 10 : « Il est très saint (*hagion ton hagion*) pour l'Éternel. »

Il convient également de noter, en référence au verset 10, que dans son intégralité, il est écrit : « Aaron fera l'expiation sur ses cornes [l'autel des parfums] une fois par an ; avec le sang du sacrifice d'expiation pour le péché, il fera l'expiation pour lui une fois par an, parmi vos descendants : c'est une chose très sainte pour l'Éternel. » Cette pratique était semblable à celle qui se pratiquait dans le Lieu Très Saint lui-même, en rapport avec le propitiatoire, où l'on brûlait également de l'encens (Lévitique 16:11-14,15-16).

De plus, Lévitique 4 précise que pour les péchés commis involontairement par le grand prêtre ou l'assemblée (évidemment entre les jours d'expiation annuels, lorsqu'il était interdit d'entrer dans le Lieu Très Saint), le sang de l'animal offert pour le péché devait être apporté à l'intérieur de la tente d'assignation par le prêtre oint, aspergé devant le voile (séparant le Lieu Saint du Lieu Très Saint), et déposé « sur les cornes de l'autel des parfums odoriférants, devant l'Éternel, qui est dans la tente d'assignation » (v. 1-12, 13-26). Cette pratique était semblable à celle qui était pratiquée dans le Lieu Très Saint lui-même, en relation avec le propitiatoire, où l'on brûlait également de l'encens (Lévitique 16:11-14, 15-16).

De plus, Lévitique 4 précise que pour les péchés commis involontairement par le grand prêtre ou l'assemblée (évidemment entre les jours d'expiation annuels, lorsqu'il était interdit d'entrer dans le Lieu Très Saint), le sang de l'animal offert pour le péché était apporté à l'intérieur de la tente d'assignation par le prêtre oint, aspergé devant le voile (séparant le Lieu Saint du Lieu Très Saint), et déposé « sur les cornes de l'autel des parfums odoriférants, devant l'Éternel, qui est dans la tente d'assignation » (v. 1-12, 13-26). Cette pratique était semblable à celle qui était pratiquée dans le Lieu Très Saint lui-même, en relation avec le propitiatoire, où l'on brûlait également de l'encens (Lévitique 16:11-14, 15-16).

Aucun autre meuble du Lieu Saint n'est décrit comme ayant autant d'affinité, autant de points communs avec le Lieu Très Saint.

Conclusion et explication

En raison de l'impact cumulatif de facteurs jugés pertinents pour le sujet traité, l'auteur de cette analyse a dû revenir sur sa conviction initiale. Il était convaincu que, dans Hébreux 9:4, la traduction de « l'encensoir d'or » (version King James) était préférable à celle d'« un autel d'or rempli d'encens » (version American Standard Version). (D'ailleurs, il n'y a pas de « le » dans le texte grec, de sorte que « a » est parfaitement admissible.) Il reconnaissait la possibilité que thumiaterion soit traduit par « encensoir » ou « autel d'encens », selon le contexte. Mais il considérait que le fait que l'auteur de l'épître aux Hébreux utilisait principalement la Septante dans ses citations et allusions aux écrits de l'Ancien Testament, et que le seul usage de thumiaterion dans la Septante était pour « encensoir », rendait probable que tel était également l'usage qui en était fait dans Hébreux 9:4. Il pensait que c'était l'explication la plus simple, celle qui explique le plus, de la manière la plus satisfaisante.

Et Robert Milligan, qui avait contribué à façonner mon interprétation précédente, dans son commentaire sur Hébreux publié en 1875, qui est toujours l'un des meilleurs disponibles, à une époque où notre sujet était très controversé et où il s'efforçait de représenter équitablement tous les principaux points de vue, conclut en disant : « Dans l'ensemble, je suis d'accord avec Alford, et je pourrais dire avec la majorité des commentateurs, anciens et modernes, que la « balance penche

vers l'interprétation de l'encensoir ; bien que je ne pense en aucun cas que la difficulté soit entièrement éliminée ; et je saluerais avec plaisir toute nouvelle solution qui pourrait l'éclaircir encore davantage. »

Je suis convaincu que, dans mes recherches cette fois-ci, bien plus approfondies que toutes celles que j'avais menées ou que j'aurais pu entreprendre auparavant, ou même que celles que j'espérais maintenant, et en trouvant des données non mentionnées par Milligan, j'ai peut-être découvert des détails qui ne lui avaient pas été signalés – des détails qui feraient pencher la balance en sa faveur comme en la mienne. Cela me conforte désormais dans l'interprétation de « l'autel » – sans pour autant y être si attaché que des informations contraires supplémentaires ne puissent faire pencher la balance en faveur de l'interprétation de « l'encensoir ». J'ai partagé ces données dans cette revue pour que le lecteur les examine et les évalue lui-même, et non pour tenter de lui imposer ma nouvelle conviction. De plus, au lieu de me contenter de présenter mes conclusions, j'ai consigné par écrit un extrait de mon propre processus d'investigation et de raisonnement, pour ce qu'il en vaut la peine.

Cela a toutefois pris beaucoup plus de temps que prévu au départ, car je n'avais alors tracé qu'une partie de la route que j'allais suivre, sans préciser les détails que j'inclurais au fur et à mesure que je découvrais ceux qui me paraissaient importants pour l'évaluation. De plus, certaines parties pourraient être trop détaillées et/ou techniques pour certains. Ces informations sont toutefois incluses pour ma propre information et pour le bénéfice de toute personne susceptible d'être intéressée.

Il convient également de mentionner que j'ai souvent trouvé des éléments utiles dans des sections déjà rédigées, et que je les ai réutilisés. Cela signifie que certaines réflexions sont reflétées plus tôt dans la critique que lors des recherches et de la rédaction initiale. Si certains éléments semblent ajoutés quelque part plutôt qu'intégrés au reste, ce qui vient d'être mentionné peut en être la cause.

Avec ces explications, on espère que l'étudiant sérieux lira et réfléchira à ce qui précède plusieurs fois - car cela peut être trop long à digérer en une seule lecture.

ADDENDA

Synopsis et comparaison des options d'interprétation

Il s'agit de donner une présentation sommaire des points de vue déjà discutés et documentés, afin de les mettre en perspective pour une comparaison et une évaluation plus faciles - deux impliquant l'interprétation de « l'encensoir d'or » et trois impliquant l'interprétation de « l'autel d'or de l'encens ».

1. Interprétation de l'« encensoir d'or », en référence au Tabernacle : (a) Elle aurait été privilégiée linguistiquement en grec hellénique ou classique, mais pas en grec hellénistique, comme certains l'avaient supposé – y compris moi-même avant la présente recherche approfondie ; (b) elle omet toute mention de l'« autel d'or de l'encens » dans le tabernacle, alors qu'il figure en bonne place dans les textes de l'Ancien Testament ; (c) aucun encensoir n'est mentionné, ni dans les textes de l'Ancien Testament ni dans d'autres documents historiques que j'ai consultés, comme étant un meuble « dans » le Lieu Très Saint, et aucun or n'y est mentionné. Tant que des preuves historiques

ne seront pas apportées en sa faveur, cette interprétation doit être considérée comme conjecturale et donc peu satisfaisante.

2. Interprétation de l'« encensoir d'or », dans Référence possible au Temple de Salomon plutôt qu'au Tabernacle : a) l'auteur de l'épître aux Hébreux ne fait aucune référence explicite à la structure du temple, mais au tabernacle « érigé » par l'homme (8:2) et « construit » par Moïse (8:5) ; et b) les Écritures ne mentionnent aucune mention de l'« oracle » du temple (Lieu Très Saint) comme contenant d'autres meubles que l'arche de l'alliance et les chérubins qui la recouvrent. Ainsi, les Écritures décrivant le temple de Salomon n'apportent aucune aide pour résoudre le problème d'Hébreux 9:2-4.

3. Interprétation de l'« Autel des Parfums », mais plaçant l'autel dans le Lieu Saint ; cela se produit dans la version de l'Emphatic Diaglott de Benjamin Wilson (1864). Son explication était la suivante : « L'interprétation du manuscrit du Vatican a été adoptée comme solution à une difficulté reconnue et en parfaite harmonie avec le récit mosaïque. » C'est effectivement le cas, mais cette interprétation ne semble étayée par aucun autre des nombreux manuscrits existants, et est considérée comme apocryphe par les spécialistes du texte. Même Westcott et Hort, qui accordaient une grande valeur au manuscrit du Vatican dans son ensemble (trop, selon certains), au lieu de l'inclure dans leur recension du Nouveau Testament en grec, l'ont placé dans leur « Liste des lectures remarquables rejetées ». Ainsi, la version de Wilson bénéficie à ce stade d'un soutien si infinitésimal qu'il est précaire de l'adopter.

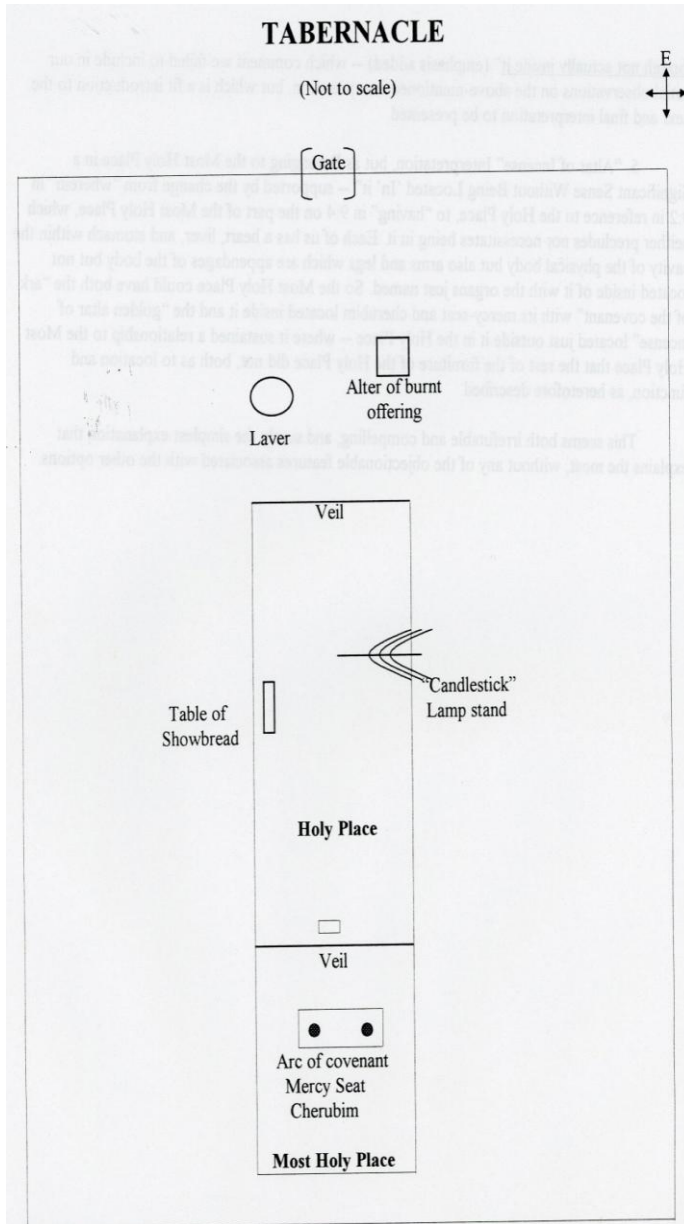
4. Interprétation de l'« autel des parfums », mais croire que l'auteur de l'épître aux Hébreux a cru à tort que l'autel d'or se trouvait à l'intérieur du « voile », c'est-à-dire à l'intérieur du Lieu Très Saint. C'est ce qu'expose le Cambridge Commentary on the New English Bible (1967). Cela va cependant à l'encontre (a) non seulement de l'inspiration de l'auteur de l'épître aux Hébreux, mais aussi (b) de sa compréhension de l'Ancien Testament, qui semble par ailleurs trop vaste pour qu'il ait pu commettre une telle erreur, s'il avait été inspiré. Par conséquent, cette solution ne peut être acceptée comme satisfaisante.

Beaucoup plus acceptable serait le commentaire d'AE Harvey dans son Companion to the New Testament (de la New English Bible), disant : « Il est étrange que cet écrivain semble penser à cet autel dans la pièce intérieure - à moins qu'il n'en parle comme d'un complément nécessaire de la pièce intérieure, bien qu'il ne soit pas réellement à l'intérieur » (soulignement ajouté) - commentaire que nous avons omis d'inclure dans nos observations initiales sur l'interprétation mentionnée ci-dessus, mais qui constitue une introduction appropriée à la prochaine et dernière interprétation à présenter.

5. Interprétation de « l'Autel des Parfums », mais comme appartenant au Lieu Très Saint au sens propre, sans y être situé « à l'intérieur » – corroborée par le remplacement de « où » en 9:2, en référence au Lieu Saint, par « ayant » en 9:4, pour le Lieu Très Saint, ce qui n'exclut ni ne nécessite d'y être. Chacun de nous possède un cœur, un foie et un estomac dans la cavité du corps physique, mais aussi des bras et des jambes, qui sont des appendices du corps, mais qui ne sont pas situés à l'intérieur avec les organes mentionnés précédemment. Ainsi, le Lieu Très Saint pouvait contenir à la fois « l'arche de l'alliance », avec son propitiatoire et ses chérubins, et « l'autel d'or des parfums », situé juste à l'extérieur, dans le Lieu Saint – où il entretenait avec le Lieu Très Saint un

lien que le reste du mobilier du Lieu Saint n'avait pas, tant par son emplacement que par sa fonction, comme décrit précédemment.

Cela semble à la fois irréfutable et convaincant, et certainement l'explication la plus simple qui explique le plus, sans aucune des caractéristiques répréhensibles associées aux autres options.



Les choses dans les cioux purifiées
Hébreux 9:23

Texte : « Il était donc nécessaire que les images des choses qui sont dans les cioux soient purifiées par ces sacrifices [d'animaux], mais que les choses célestes elles-mêmes le soient par des sacrifices plus excellents que ceux-là. »

Cela fait référence à une différence « nécessaire » entre l'élément « purificateur » des réalités célestes et leurs « copies » terrestres, et soulève la question de savoir quelles sont les « choses célestes » qui ont besoin d'être purifiées, et pourquoi. Il est peut-être impossible de le déterminer avec certitude, car cela a été une énigme pour certains des spécialistes les plus perspicaces des textes.

Citations de chercheurs

1. Robert Milligan mentionne qu'il a été allégué que la « nécessité mentionnée ci-dessus découle du péché des anges qui n'ont pas conservé leur premier état, mais qui, en conséquence de leur rébellion, ont été précipités dans le Tartare (2 Pierre 2:4 ; Jude 6). » « Mais », dit-il, « les anges ne sont pas inclus dans nos prémisses et ne doivent donc pas être contraints d'adopter nos conclusions. Voir la note sur le chapitre 2:16. » (Commentaire sur Hébreux).

2. AT Robertson dit : « Il nous semble un peu exagéré de parler du rituel de purification ou de consécration du ciel lui-même par l'apparition du Christ en tant que prêtre-victime. Mais l'ensemble du tableau est hautement mystique » (Word Studies in the New Testament).

3. Le Testament grec de l'Expositor cite Bruce comme suit : « Je préfère ne pas tenter d'attribuer un sens théologique à ces mots. Je préfère les rendre intelligibles en pensant à la gloire et à l'honneur qui reviennent jusqu'au ciel par l'entrée de l'« agneau de Dieu ». Je crois qu'il y a plus de poésie que de théologie dans ces mots. »

D'un autre côté, cependant, son éditeur de l'épître aux Hébreux, Marcus Dods, continue en disant :

Mais il est difficile d'exclure, à ce stade de l'argumentation de l'auteur, la conclusion théologique selon laquelle, d'une certaine manière et sous une certaine relation, les lieux célestes ont besoin d'être purifiés. Le tabernacle terrestre, en tant que demeure de Dieu, aurait pu être considéré comme sanctifié par sa présence et n'avoir besoin d'aucune purification, mais étant aussi son lieu de rencontre avec les hommes, il nécessitait d'être purifié. Ainsi, nos relations célestes avec Dieu, et tout ce par quoi nous cherchons à nous rapprocher de lui, ont besoin d'être purifiés. En elles-mêmes, les choses célestes n'ont pas besoin d'être purifiées, mais lorsqu'elles sont empruntées par des hommes pécheurs, elles en ont besoin. Nos relations éternelles avec Dieu requièrent une purification.

4. De même, Marvin R. Vincent cite Delitzsch comme suit : « Si la cité céleste de Dieu, avec son Lieu Saint, est, conformément à la promesse, destinée au peuple de l'alliance, afin qu'il puisse parvenir à une communion parfaite avec Dieu, alors sa culpabilité a souillé ces choses saintes aussi bien que les choses terrestres, et il doit être purifié de la même manière que la loi typique établie pour ces dernières, non pas par le sang d'un sacrifice imparfait, mais d'un sacrifice parfait » (Word Studies in the New Testament).

5. Albert Barnes, cependant, fait court sur la question avec les mots suivants : « L'utilisation du mot purifié, appliqué ici au ciel, n'implique pas que le ciel était auparavant impur, mais il dénote

qu'il est maintenant rendu accessible aux pécheurs ; ou qu'ils peuvent venir y adorer d'une manière acceptable » (Notes sur le Nouveau Testament).

6. D'autre part, Robert Milligan affirme à nouveau : « Seule une véritable purification des choses célestes me semble pouvoir satisfaire aux exigences du texte. Je suis donc enclin à penser que, pour l'instant du moins, il s'agit pour nous davantage d'une question de foi que de philosophie. Lorsque nous pourrions pleinement comprendre et expliquer combien Dieu est plus saint que n'importe lequel des saints anges (Apocalypse 15:4) et pourquoi les cieux eux-mêmes ne sont pas purs à ses yeux (Job 15:15), nous comprendrions peut-être alors plus clairement qu'aujourd'hui pourquoi les choses célestes, y compris la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, doivent être purifiées par le sang expiatoire du Seigneur Jésus. Le fait lui-même semble clairement révélé dans notre texte ; mais la raison n'en est pas aussi évidente. »

Il demande ensuite : « Est-ce dû au fait que de nombreux saints furent admis au ciel en prévision de la mort du Christ, et que, bien que justifiés par la foi, par la grâce et la patience de Dieu, ils eurent néanmoins besoin de l'application purificatrice du sang du Christ versé, afin de les rendre absolument saints ? Voir les notes du chapitre 9:15. » (Commentaire sur Hébreux.)

Nous partirons du principe que c'est Milligan, dans sa première phrase citée ci-dessus, et non Barnes, qui a raison. Cependant, veuillez garder à l'esprit le mot « avant » employé par ce dernier, ainsi que la question de Milligan mentionnée précédemment, que nous aurons l'occasion de reprendre dans la section « Observations finales ».

Observations tirées des Écritures

1. La Première Alliance et le Tabernacle terrestre. Les « copies des choses célestes » étaient le tabernacle terrestre érigé par Moïse, ainsi que son mobilier et ses ustensiles (v. 1-5, 18-22). Elles étaient associées au premier « testament » ou « alliance » conclu au Sinaï avec l'Israël charnel, qui fut « consacré » par le sang des veaux et des boucs, répandu sur « le livre lui-même et sur tout le peuple » (v. 18-20).

Le mot grec pour « consacré » est *egkekainistai*, une forme d'*egkainizo* : 1. Renouveler (2 Chroniques 15:8). 2. Faire à nouveau (Sir. 33(36).6). 3. Initier, consacrer, dédier (Deutéronome 20:5 ; 1 Rois 8:63 ; 1 Samuel 11:14, etc. ; Hébreux 9:18 ; 10:20) – selon Thayer. Milligan suggère « inauguré » comme le meilleur sens du verset 9:18, où il est dit que « la première alliance n'a pas été consacrée sans sang ». Cela concorde avec le mot « initié » de Thayer.

(REMARQUE : Il semble que Thayer aurait dû inclure 1 Samuel 11:14 dans la catégorie n°1, « renouveler », au lieu de la catégorie n°3.)

2. La Seconde ou Nouvelle Alliance et le Tabernacle Céleste. La « première » alliance ou testament fut abolie par le Christ, « afin d'établir la seconde » (10:9), dont il est le médiateur (9:15), et son sang est le sang de cette alliance (Matthieu 26:28 ; Marc 14:24 ; Luc 22:20 ; 1 Corinthiens 11:25) – par ce sang, il « est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint [le ciel lui-même, Hébreux 9:24], ayant obtenu une rédemption éternelle » (Hébreux 9:12).

« Nous avons... un souverain sacrificateur qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieus, ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, que le Seigneur a dressé, et non un homme [par opposition à la copie terrestre]... Or, s'il était sur la terre, il ne serait pas du tout sacrificateur, puisque ce sont ceux qui offrent les offrandes selon la loi, qui rendent un culte à ce qui est une copie et une ombre des choses célestes... Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant plus excellent qu'il est aussi le médiateur d'une alliance plus excellente, qui s'appuie sur de meilleures promesses » (8:1-6).

« Car si le sang des boucs et des taureaux [offert sous la première alliance], et la cendre d'une gémisse répandue sur ceux qui sont souillés, sanctifient et conduisent à la pureté [cérémoniale] de la chair, à combien plus forte raison le sang de Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant ? » (9:13-14).

(REMARQUE : Notez à quel point « consécration », « sanctification » et « purification » semblent être étroitement associées. Et cela est renforcé par la déclaration de 1 Thessaloniens 4:3-7, comme suit : « Car la volonté de Dieu, c'est votre sanctification : que vous vous absteniez de l'impudicité ; que chacun de vous sache posséder son propre corps dans la sainteté et l'honneur, sans vous laisser emporter par la convoitise, comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu ; que personne ne pèche ni ne fasse tort à son frère dans cette affaire ; car le Seigneur est le vengeur de toutes ces choses, comme nous vous l'avons d'ailleurs déjà dit et attesté. Car Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sanctification. »)

De même, « après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, il s'est assis pour toujours à la droite de Dieu ; [...] car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés » (10:12-14). « Je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités » (v. 17).

NOTE : Cela ne signifie pas que lorsque l'on devient chrétien, même les péchés que l'on pourrait commettre à l'avenir sont également pris en charge ; mais cela signifie plutôt qu'une fois qu'un péché est pardonné, il n'est pas, contrairement à la loi de Moïse, rappelé chaque année et n'a pas besoin d'être expié encore et encore année après année, mais pardonné pour tous les temps à venir. Mais l'efficacité du sang de Jésus-Christ continue à être disponible pour toujours pour la purification des péchés commis par les chrétiens après qu'ils soient devenus tels.)

3. Avantages pratiques de la Nouvelle Alliance pour ceux qui sont encore sur terre. En vertu du sacerdoce suprême du Christ et des bénédictions supérieures qu'il confère, les chrétiens sont exhortés à « s'approcher avec assurance du trône de la grâce [qui doit être considéré comme étant au ciel], afin d'obtenir miséricorde [qui implique le pardon des péchés si nécessaire] et de trouver grâce, pour être secourus [également dans d'autres cas] dans nos besoins » (4:16). « Ayant donc, frères, au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire [où se trouvent le Christ et le « trône de la grâce », et où l'on peut obtenir les bienfaits de son sang versé], par la voie nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous, au travers du voile, c'est-à-dire de sa chair ; et ayant un grand souverain sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère et une foi pleine de foi » (10:19-22a).

(REMARQUE : Le rapprochement que nous faisons maintenant [par la « meilleure espérance » que nous avons en Christ, 7:19] semble se faire au moyen d'une prière sincère, d'une adoration et d'une obéissance authentiques, tandis que nous attendons le retour de Christ, notre grand souverain sacrificateur, et l'achèvement de notre salut [9:27-28 ; cf. Jean 14:1-3 ; 1 Thessaloniens 4:13-18] -- le salut « jusqu'au bout » [Hébreux 7:25]. L'accent a été mis sur « sincère » et « authentique », car Jésus a dit à certains : « Et vous annulez la parole de Dieu au profit de votre tradition. Hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé de vous, lorsqu'il a dit : Ce peuple m'honore des lèvres, Mais son cœur est éloigné de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant comme doctrines des préceptes d'hommes » [Matthieu 15:6b-9, ASV -- la KJV du v.6 qui dit : « Ce peuple s'approche de moi de la bouche, et m'honore des lèvres ; mais son cœur est éloigné de moi ».]

Observations finales

1. Les « choses qui sont dans les cieux », ou les « choses célestes », doivent être les réalités dont le tabernacle terrestre, son mobilier et ses ministères étaient des « copies », et semblent inclure à la fois l'Église sur terre et l'Église des rachetés dans le ciel (voir 12:22-24). Le Lieu Très Saint, qui en était une extension et par lequel on y accédait, devait être l'Église sur terre. Cela se voit par le fait que les chrétiens sont censés occuper des « lieux célestes en Christ » (Éphésiens 1:3 ; 2:6), et que « notre cité est dans les cieux » (Philippiens 3:20) – l'Église étant le royaume de Dieu sur terre, appelé, entre autres, « le royaume des cieux » (voir Matthieu 16:18-19).

2. On peut certainement difficilement reprocher à Milligan d'avoir rejeté la suggestion selon laquelle le ciel devait être purifié par le sang du Christ à cause des anges qui avaient péché et avaient été chassés en conséquence, conformément à 2 Pierre 2:4 et Jude 6 - car, comme l'a déclaré Milligan, les anges ne sont pas inclus dans les prémisses de l'Épître aux Hébreux 9 (voir 2:16-17).

3. Milligan n'avait pas la réponse à sa propre question, et il serait bon de ne pas être dogmatique à ce sujet. Mais nous pouvons utilement en examiner les implications. Sa question était : « Est-ce dû au fait que de nombreux saints ont été admis au ciel en prévision de la mort du Christ, et que, bien que justifiés par la foi, par la grâce et la patience de Dieu, ils ont néanmoins eu besoin de l'application purificatrice du sang du Christ versé, afin de les rendre absolument saints ? Voir les notes du chapitre 9:15. »

Le chapitre 9:15, cité par Milligan, déclare que Christ est « le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort [la sienne] étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis. »

Mais cela ne signifie pas qu'ils l'avaient déjà reçue. Et le chapitre 11:39-40, après avoir donné des exemples d'hommes et de femmes de foi, avant et après le déluge, et sous les règnes patriarcal et mosaïque, déclare : « Tous ceux-là, ayant reçu le témoignage de leur foi, n'ont pas reçu ce qui leur était promis, Dieu ayant en vue quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne parviennent pas sans nous à la perfection. »

Et de David, qui était inclus dans cette liste des fidèles (11:32), l'apôtre Pierre a dit à la Pentecôte après la résurrection et l'ascension du Christ, qu'« il est mort et a été enseveli, et son tombeau est parmi nous jusqu'à ce jour », et spécifiquement qu'« il n'est PAS monté au ciel » (Actes 2:29,34).

De plus, ce qui était vrai pour David pouvait être attendu pour tous les autres, à moins qu'Enoch (Hébreux 11:5-6) ne soit une exception, qui fut changé de manière à ne pas connaître la mort et ne fut plus trouvé sur terre, mais probablement emmené soit au Ciel, soit à l'Hadès, nous ne savons pas lequel, sauf que ce dernier est principalement destiné aux esprits des morts avant la résurrection - et Élie, non mentionné dans Hébreux 11, tomberait dans la même catégorie qu'Enoch (2 Rois 2:11-12).

Mais, même si ces deux-là constituaient des exceptions à ce qui est dit dans Hébreux 11:39-40, ils ne constitueraient guère la « nombreuse » affirmation de Milligan. Pourtant, s'ils constituaient de telles exceptions et avaient été emmenés au Ciel plutôt qu'en Hadès, ce que Milligan a dit à propos de la « nombreuse » souillerait le Ciel pourrait néanmoins s'appliquer à la présence d'Hénoch et d'Élie.

L'Hadès est le lieu où se trouvent les esprits des défunts entre la mort et la résurrection. Il n'est pas représenté comme étant vidé et anéanti avant la résurrection et le jugement universels (Apocalypse 20:11-15) – moment auquel (« le dernier jour ») tous les justes morts ressusciteront (Jean 6:39,40,44,54). Il est donc probable que les esprits de tous les morts demeurent dans l'Hadès jusqu'à la résurrection de leurs corps. Mais l'esprit du Christ n'y fut pas laissé, car il fut ressuscité des morts (Actes 2:31) et, quarante jours plus tard, il monta au ciel (1:3, 9-11) – le premier, semble-t-il, à ne plus mourir (voir Actes 13:34).

De plus, en rapport avec la mort et la résurrection du Christ, « le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas ; la terre trembla ; et les corps de plusieurs saints qui étaient morts ressuscitèrent [ce qui signifiait évidemment que leurs esprits ne furent pas non plus laissés dans l'Hadès] ; et, sortant des tombeaux après sa résurrection, ils entrèrent dans la ville sainte, et apparurent à un grand nombre de personnes » (Matthieu 27:51-53).

Question Leur retour à la vie était-il seulement temporaire, ou sont-ils montés au ciel avec le Christ ? Nous ne pouvons répondre avec certitude à cette question. Mais il est possible que la seconde hypothèse soit correcte. Éphésiens 4:8 fait référence au Psaume 68:18, qui s'applique au Christ : « Étant monté en haut, il emmena des captifs et fit des dons aux hommes. » Cela correspondait à la coutume des entrées triomphales des généraux après les grandes batailles victorieuses : ils conduisaient un contingent de captifs en guise de preuve de victoire sur leurs ennemis et jetaient des dons aux personnes présentes le long du chemin, provenant du butin pris au combat. Les dons faits aux hommes lors du retour du Christ au ciel étaient des dons spirituels dans l'Église primitive, selon Éphésiens 4:11-12.

La citation du Psaume 68:18 ne concernait que « les dons aux hommes » ; mais la citation elle-même, elle, en faisait mention. Elle impliquait « une multitude de captifs », comme le dit la version King James en marge. S'il s'agit peut-être de ceux qui furent ressuscités après la résurrection du Christ (ce qui est fort possible), ils avaient été captifs de Satan jusqu'à ce que le Christ les libère et les emmène au ciel avec lui, lorsqu'il monta au ciel et les présenta avec lui-même comme preuve de sa victoire sur Satan et la mort, victoire mentionnée dans Hébreux 2:14-15.

[Note : Pour une analyse supplémentaire du moment où les esprits des justes partent pour l'Hadès, reportez-vous à *Where Will Your Spirit Go When You Die ?*, Joe McKinney, www.thebiblewayonline.com. –rd]

4. Considérez donc ceci : (a) puisque Christ est ressuscité des morts dans le même corps dans lequel il est mort, bien que celui-ci ait été changé d'un corps mortel et corruptible en un corps immortel et incorruptible, selon 1 Corinthiens 15:53-54, et (b) puisqu'il a été « fait péché pour nous » (2 Corinthiens 5:21), car « Jéhovah a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous » (Ésaïe 53:6), (c) son entrée au ciel (et celle des autres s'il y en avait d'autres avec lui) ne pourrait-elle pas être considérée comme souillant le ciel et le rendant nécessaire à la purification avant et jusqu'à ce que Christ y ait symboliquement offert son sang pour la purification et l'expiation, ce qu'il est représenté comme ayant fait ?

(Dans un tel cas, les cieux ne seraient pas nécessairement considérés comme impurs « avant » cela, comme le dit Barnes, mentionné ci-dessus – à moins qu'ils ne soient déjà contaminés par la réception d'Énoch et d'Élie – mais le seraient désormais jusqu'à ce qu'ils soient « purifiés » par le sang du Christ.)

5. Enfin, bien que nous ne puissions répondre avec certitude ni aux questions de Milligan ni aux nôtres, nous pouvons néanmoins tirer un immense profit d'une réflexion sérieuse sur (a) l'horrible aversion de Dieu pour le péché, (b) les conséquences tout aussi terribles du péché et le châtement qui doit être payé à notre place si nous sommes pardonnés, et (c) la grâce extraordinaire et surabondante de Dieu manifestée pour la rédemption de l'humanité du péché et de son châtement éternel par Jésus-Christ, notre Seigneur, établi par Dieu pour être « une victime propitiatoire par la foi dans son sang... afin qu'il soit lui-même juste et justifiant celui qui a la foi en Jésus » (Romains 3:25-26 ; cf. 1 Jean 2:2-1), et (d) d'en être constamment et toujours plus reconnaissants. Tel est le but principal des considérations précédentes, même si, comme l'a déclaré Paul, « que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles ! » (Romains 11:33).

Audace et Exhortation

Chapitre 10:19-25

1. INTRODUCTION.

Il s'agit d'une riche section exhortative, dont les exhortations s'appuient sur des faits extrêmement importants déjà établis (4:14 - 10:18) ou sur des conclusions qui en découlent. Ces faits se rapportent à ce que nous avons (v. 19-21), introduit par le mot « ayant ». Et chacune des exhortations commence par l'expression « Ayons » (v. 22, 23, 24).

II. FAITS : « AVOIR » (Vs.19-21).

1. « Ayant donc, frères, au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire » (v. 19). « Le sanctuaire » désigne ici le ciel lui-même, où le Christ est entré pour nous, avec son propre sang, et par son moyen – et par lequel il a obtenu pour nous une rédemption éternelle (9:24-25 ; cf. v. 11-12).

Lorsque nous « entrons dans le sanctuaire par le sang de Jésus », nous entrons « par la voie nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous, à travers le voile, c'est-à-dire sa chair » (v. 20) – c'est-à-dire son humanité. Ce n'est que parce qu'il a pris sur lui la nature humaine qu'il a pu connaître la mort

et verser son sang pour nous (voir 2:14-17). Et lorsqu'il est remonté au ciel, c'était avec son corps humain ressuscité (transformé comme le nôtre, voir 1 Corinthiens 15:50-52 et Philippiens 3:20-21). Il est ainsi devenu l'auteur (archegos, capitaine ou chef) de notre salut (Hébreux 2:10). De plus, lorsqu'il reviendra une seconde fois, ce sera « pour le salut » (« jusqu'au bout », 7:25) « de ceux qui l'attendent » (9:28). Il viendra nous accueillir auprès de lui ; afin que là où il est, nous y soyons aussi (Jean 14:3). Alors, nous entrerons littéralement dans le lieu saint où il est, car nous sommes rachetés par le sang de Jésus.

Aujourd'hui, cependant, nous ne le faisons que spirituellement, dans nos affections et notre adoration. Or, cela est d'une importance capitale si nous voulons entrer littéralement dans l'au-delà. Et cela peut et doit se faire avec « audace », car nous sommes rachetés « par le sang de Jésus » et avons les plus grandes raisons d'anticiper l'entrée littérale au retour du Christ. Et cette « audace » est un thème dominant de notre épître (3:6 ; 4:16 ; 10:19, 35). Il ne s'agit pas d'audace ni de témérité, mais de courage, de confiance et de confort, fondés sur ce que Dieu a fait pour nous par le Christ et qui nous est promis pour l'avenir.

2. « Et ayant un grand prêtre établi sur la maison de Dieu » (v. 19) – à savoir, Jésus-Christ, dont le sacerdoce a été évoqué en 1:3, et a été spécialement mis en avant depuis 4:14 – fournissant toute l'assurance qui sous-tend et justifie la « hardiesse » prescrite, et les exhortations qui suivent.

III. EXHORTATIONS : « LAISSONS-NOUS » (v. 22-25).

1. « Approchons-nous » (v. 22) – c'est-à-dire continuons à nous approcher – « du trône de la grâce [dans le ciel], afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins » (voir 4:16).

a. « Avec un cœur vrai » – en toute sincérité, sérieux et loyauté.

b. « Dans la plénitude de la foi » – ou « dans la pleine assurance de la foi » – la croyance à la parole de Dieu par le Christ (voir Romains 10:17).

c. « Ayant (eu, temps parfait dans l'original) nos cœurs purifiés d'une mauvaise conscience » -- lié au fait d'avoir « un cœur vrai » -- une aspersion figurative avec le sang du Christ (cf. 9:14,18-22) -- équivalent à avoir nos cœurs purifiés du péché, et de la conscience du péché (voir 10:2) -- équivalent encore à avoir nos robes lavées et blanchies dans le sang de l'Agneau (Apocalypse 7:14).

REMARQUE : Cet élément et le suivant doivent sans aucun doute être considérés ensemble comme s'étant produits conjointement.

d. « Et ayant lavé notre corps d'une eau pure » – une référence évidente au baptême chrétien (voir Actes 10:47-48) – nous avons sanctifié l'homme tout entier, âme et corps, pour Dieu (voir Romains 12:1 ; 1 Corinthiens 6:15,20 – ce dernier verset étant dit dans la version originale : « Glorifiez Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu. ») (Cf. Actes 22:16 ; Éph. 5:26 ; Tite 3:5 [cf. Jean 3:5] ; 1 Pierre 3:21*). *Voir Excursus sur 1 Pierre 3:21. Page 60

2. « Retenons ferme » (v. 23), c'est-à-dire « retenons ferme la confession de notre espérance, afin qu'elle ne chancelle pas ; car celui qui a promis est fidèle. » L'Auteur de la Bible utilise « foi », peut-être à cause du mot « confession », qu'il traduit par « profession ». Mais le texte grec utilise le mot *elpis*, espérance, au lieu de *pistis*, foi, bien que les deux soient liés, comme nous le verrons plus loin. Et « espérance » comme « foi » peuvent être « professés » ou « confessés ». Le mot « homologia » dans le texte grec peut être traduit de l'une ou l'autre manière en français. Si le traducteur le perçoit comme une admission, « confession » est la meilleure traduction ; s'il le perçoit comme une proclamation ou une affirmation spontanée, « profession » serait préférable.

« Espérance » est un mot important dans Hébreux, qui apparaît également en 3:6 ; 6:11,18 ; 7:19. Il s'agit d'une combinaison d'attente et de désir, et la « foi » est « l'assurance des choses qu'on espère, la conviction de celles qu'on ne voit pas » (11:1).

La raison invoquée pour garder ferme notre espérance est que « celui qui a fait la promesse est fidèle ». À cet égard, il convient de revoir le texte de 6:13-20.

3. « Et veillons » (vs. 24-25) – c'est-à-dire « prenons garde les uns aux autres pour nous exciter à l'amour et aux bonnes œuvres » (vs. 24).

a. « Ne pas abandonner nos propres assemblées, comme c'est la coutume de quelques-uns » (v. 25a) – ou « ne pas s'absenter de nos réunions, comme le font quelques-uns » (NEB). AE Harvey commente ceci : « Il y a probablement plus que du simple manque de soin dans la fréquentation de l'église [qui devrait être évitée]. S'absenter suggère (en grec, sinon en anglais) un manque de solidarité avec ses frères chrétiens en période d'adversité – et un aperçu de ces moments suit quelques lignes plus loin. » (The New English Bible Companion to the New Testament, 1970, pp. 706-707). De même, Thayer, en définissant le terme grec *egkataleipo*, indique qu'il peut signifier « abandonner dans la détresse, laisser sans défense » (colloq. : laisser dans l'embarras). »

L'accent dans ce verset n'est pas mis sur le manque de considération pour les frères lorsque nous cessons de nous joindre à eux dans les assemblées chrétiennes, mais sur le péril auquel nous nous exposons en ne nous « rassemblant » pas.

b. « Mais exhortons-nous les uns les autres » (v. 25b). « Les uns les autres », bien que sous-entendu, ne figure pas dans le texte grec. Le mot « mais » introduit un contraste : « N'abandonnons pas notre assemblée... mais exhortons-nous. » L'une des raisons de nos rassemblements est donc le contact chrétien, l'exhortation, l'encouragement et le soutien mutuels – « édification, exhortation et consolation » (voir 1 Corinthiens 14:3).

c. « Et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour » (v. 25c). Ceci indique l'approche d'un jour d'épreuve extrême, où la communion et l'exhortation des assemblées chrétiennes seraient d'autant plus nécessaires, au lieu de l'être moins, pour prévenir les rechutes et préserver de l'apostasie – un jour qu'ils connaissaient et qu'ils appelaient « le jour ».

Certains ont pensé qu'il s'agissait du « jour du Seigneur » d'Apocalypse 1:10, compris par les premiers chrétiens comme le premier jour de la semaine, où ils tenaient des assemblées hebdomadaires régulières. Mais le contexte, « sans abandonner » les assemblées, « mais en

exhortant », semble indiquer qu'il s'agissait de se réunir pour s'exhorter mutuellement, plutôt que d'exhorter de plus en plus instamment, tout au long de la semaine, à se réunir le jour du Seigneur suivant.

D'autres ont considéré que « le jour qui approche » correspondait à la seconde venue du Christ. Or, si nous devons nous y préparer à tout moment, on nous répète sans cesse que nous ignorons quand cela se produira, y compris le Christ lui-même lorsqu'il était sur terre (Matthieu 24:35-44 ; 25:1-13 ; Marc 13:31-37 ; Luc 21:33-36 ; 1 Thessaloniens 4:13-5:3 ; etc.). Pourtant, la parabole des talents de notre Seigneur laissait entendre que son retour pourrait ne pas intervenir avant « longtemps » (Matthieu 25:14-30 et v. 19 en particulier). Ce retour n'était pas « proche » lorsque 2 Thessaloniens a été écrit, et ne surviendrait pas avant la grande apostasie que l'apôtre Paul avait prédite pour une période indéterminée (2:1-12). Et lorsque l'apôtre Pierre écrivit sa deuxième épître aux chrétiens, les moqueurs se demandaient déjà si cela se produirait un jour, tant la promesse s'était déjà faite (2 Pierre 3:1-13). Pourtant, lorsqu'il écrivit sa première épître, le temps était venu « que le jugement commence par la maison de Dieu ; et s'il commence par nous, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de Dieu ? Et si le juste est sauvé avec difficulté, où paraîtront l'impie et le pécheur ? » Ces paroles s'inscrivaient dans le contexte de la « fournaise d'épreuve » que traversaient les chrétiens (1 Pierre 4:12-19). Et il y a lieu de croire que le « jugement » mentionné ici faisait référence aux souffrances et aux calamités prédites par le Christ dans les Évangiles.

Si tel est le cas, il est probable que le « jour qui approche » mentionné dans Hébreux 10:25 était le jour de la destruction de Jérusalem, qui devait survenir du vivant de la génération contemporaine du Christ (Matthieu 24:1-34 ; Marc 13:1-30 ; Luc 21:5-32), et qui eut lieu en 70 apr. J.-C., relativement peu de temps après la rédaction probable de l'épître aux Hébreux, alors que les signes annonciateurs de son approche se multipliaient. Cette destruction fut provoquée par des tensions et des affrontements croissants entre les dirigeants juifs de Palestine et leurs maîtres romains. À mesure que ces tensions s'intensifiaient, le sort des Juifs dans tout l'Empire romain devint de plus en plus précaire – et il en fut de même pour les chrétiens, car ils étaient alors généralement considérés comme une secte juive et les chrétiens non juifs comme des prosélytes juifs.

Le Seigneur avait prédit une tribulation sans précédent lors du siège et de la destruction de Jérusalem, et avait donné des instructions à ses disciples pour y échapper. Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique, écrit : « Toute l'Église de Jérusalem, ayant reçu l'ordre, par révélation divine et avant la guerre, d'être confiée à des hommes d'une piété éprouvée, quitta la ville et s'établit dans une ville au-delà du Jourdain, appelée Pella. Là, ceux qui croyaient au Christ, ayant quitté Jérusalem, comme si des hommes saints avaient entièrement abandonné la cité royale et toute la Judée, la justice divine pour leurs crimes contre le Christ et ses apôtres, finit par les atteindre, anéantissant définitivement toute la génération de ces malfaiteurs. » (Livre III, Chapitre V.) Cela suffit à nous rappeler ce que Pierre disait à propos des justes « sauvés à peine », et dont les effets sont de grande portée. Jésus a dit : « Si ces jours n'avaient pas été abrégés, aucune chair n'aurait été sauvée ; mais à cause des élus, ces jours seront abrégés » (Matthieu 24:22).

IV. EXCURSUS (1 PIERRE 3:21).

1 Pierre 3:21 présente un lien important avec Actes 22:16, qui parle d'« invoquer le nom du Seigneur », et avec Actes 2:38, qui parle de « rémission des péchés » et d'une « bonne conscience

». Dans le langage des Écritures, une « bonne conscience » (Actes 23:1) est une « conscience sans reproche envers Dieu et les hommes » (Actes 24:16). La version abrégée (AV) indique que 1 Pierre 3:21 est « la réponse d'une bonne conscience à Dieu », ce qui semble signifier qu'il est « à cause de la rémission des péchés », tandis qu'Actes 2:38 dit qu'il est « pour la rémission des péchés ». Dans la version abrégée (ASV), le baptême est « l'interrogation d'une bonne conscience envers Dieu », ce qui semble peu logique. Mais en marge, il est écrit : « Ou, enquête ou appel. » Le terme « enquête » ne semble pas avoir de sens dans ce contexte, mais « appel » l'est s'il s'agit de « pour une bonne conscience », ce qu'il peut signifier et signifie manifestement, comme le traduisent de nombreuses traductions modernes, soit par « appel », soit par son équivalent. La RSV et la NASB le traduisent par « un appel à Dieu pour une conscience pure ». D'autres le traduisent de la même manière, comme suit :

Goodspeed : « le désir d'une conscience en accord avec Dieu. »

Williams : « le désir d'une conscience claire devant Dieu. »

Rotherham : « la demande à Dieu d'une bonne conscience. »

Moffatt : « la prière pour une conscience pure devant Dieu. »

Montgomery : « la prière pour une bonne conscience envers Dieu. »

REMARQUE : Ceci est en accord avec Actes 2:38, « baptisés au nom de Christ pour la rémission des péchés » – c'est-à-dire, afin d'avoir une bonne conscience envers Dieu, et comme l'expression d'un « désir » pour une telle chose.

Le mot utilisé dans 1 Pierre 3:21 est eperotema. Le Lexique grec-anglais du Nouveau Testament de Thayer précise qu'il signifie : 1. Une demande, une interrogation. 2. Une exigence. 3. Comme les termes « demande » et « exigence » incluent souvent l'idée de désir, le mot prend ainsi le sens de recherche ardente, c'est-à-dire d'une soif, d'un désir intense. Si l'on admet cet usage du mot, cela nous offre l'explication la plus simple et la plus cohérente de ce passage controversé de 1 Pierre 3:21 : « Lequel (le baptême) nous [vous] sauve maintenant, non parce qu'en le recevant nous [vous] avons dépouillé les souillures de la chair, mais parce que nous [vous] avons recherché une conscience réconciliée avec Dieu. »

Arndt et Gingrich, dans leur Lexique grec-anglais du Nouveau Testament et d'autres premières littératures chrétiennes, disent : 1. Question. 2. Demande, appel (eperotao 2, demander quelque chose à quelqu'un) - un appel à Dieu pour une conscience claire 1 Pierre 3:21.

REMARQUE : Cette interprétation du mot « eperotema » dans 1 Pierre 3:21 s'accorde parfaitement avec Actes 22:16 : « Lève-toi, sois baptisé, et lavé de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur. » Autrement dit, en se faisant baptiser pour laver ses péchés, on exprime le désir profond d'avoir une bonne conscience envers Dieu ; en fait, on doit le faire pour être sauvé. Le baptême biblique est donc une prière ouverte pour la rémission des péchés. Invoquer le nom du Seigneur implique une prière. C'est invoquer le Seigneur.

« Car il n'y a aucune distinction entre Juif et Grec ; car le même Seigneur est Seigneur de tous, et il est riche pour tous ceux qui l'invoquent. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. » (Romains 10:12-13). « Et ils lapidèrent Étienne, qui invoquait le Seigneur et disait : Seigneur Jésus, reçois mon esprit. » (Actes 7:59).

Pour être sauvé, selon les termes de la Nouvelle Alliance, il faut donc invoquer le nom du Seigneur, et le faire en lien avec son baptême, afin que cela devienne une prière ouverte pour la rémission des péchés.

Nous concluons avec ce qui suit, tiré du Dictionnaire théologique du Nouveau Testament de Kittel (1964) : « Nous pouvons donc traduire 1 Pierre 3:21 : « Non pas l'élimination des souillures extérieures, mais la prière à Dieu pour une bonne conscience. »

Également : « Compte tenu du v. 21, nous devons nous attendre à ce que tout [but] soit suivi d'une purification spirituelle. Ainsi, la demande d'une bonne conscience doit être interprétée comme une prière pour la rémission des péchés... La rémission des péchés est étroitement liée au baptême dès le début (Mc 1,4 et par. ; Actes 2,38). » (Vol. II, p. 688.) [Une discussion plus approfondie sur ce sujet se trouve dans *Baptism into Christ*, de Joe McKinney, www.thebiblewayonline.com –rd]

Le sacrifice « plus excellent » d'Abel Chapitre 11:4

Texte : « C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn ; c'est par elle qu'il reçut le témoignage qu'il était juste, Dieu rendant témoignage à ses offrandes ; et c'est par elle qu'il parle, quoique mort. » (Louis Segond 1910).

1. OBSERVATIONS PERSONNELLES.

La leçon fondamentale est qu'Abel a offert par la foi et a été accepté comme juste, ce qui implique que Caïn n'a pas offert par la foi et n'a donc pas été accepté. Mais nous devons comprendre du mieux que nous pouvons la signification des expressions (1) « offert par la foi » et (2) « un sacrifice plus excellent ». À certains égards, cette dernière est plus difficile à saisir que la première, et donc plus controversée.

Dans Hébreux, la référence se rapporte à ce qui suit, tiré de Genèse 4:2b-5 : « Abel était berger, mais Caïn cultivait la terre. Avec le temps, Caïn apporta des fruits de la terre en offrande à l'Éternel. Abel, lui aussi, offrit des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse. L'Éternel porta un regard favorable sur Abel et sur son offrande ; mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité et son visage devint abattu. »

Il convient de noter que la Genèse ne mentionne rien directement à propos de la foi, mais décrit la différence objective entre les deux offrandes, tandis qu'Hébreux mentionne la différence subjective (la foi) mais ne mentionne pas explicitement la différence objective.

1. « Offert par la foi. » Pourtant, bien que la foi ne soit pas mentionnée directement dans le récit de la Genèse pour aucun des deux, la croyance en l'existence de Dieu est implicite chez tous deux – Caïn comme Abel, car il « apporta une offrande à Jéhovah » comme Abel. Le mot hébreu traduit par « offrande » est *min'hah*, qui dans la Septante est rendu par *thusia*, ou « sacrifice » en français, comme dans notre texte hébreu cité plus haut – mots désignant dans les Écritures une offrande à Dieu ou à un dieu.

Mais il existe différentes sortes de foi : (a) la « foi » en l'existence de Dieu, mais « sans les œuvres » d'obéissance, qui est inefficace, « stérile », « morte » ; et (b) la « foi » efficace, se

manifestant par ses « œuvres » (Jacques 2:17-26). Jacques 2 et Hébreux 11 indiquent clairement que c'est cette dernière qui est imputée à l'homme à justice. Notez également l'exemple suivant de l'Ancien Testament.

Aux eaux de Mériba (Nombres 20:2-13), dans l'oasis de Kadès-Barnéa, normalement alimentées par un ruisseau jaillissant d'un rocher, il n'y avait plus d'eau à l'arrivée des Israélites menés par Moïse et Aaron, et le peuple se révolta. Dieu parla à Moïse et dit : « Prends la verge, et rassemble l'assemblée, toi et Aaron, ton frère, et ordonnez au rocher sous leurs yeux de donner son eau ; tu leur feras sortir de l'eau du rocher, et tu abreuveras l'assemblée et leurs troupeaux. »

Mais ils semblaient si frustrés et en colère contre le peuple pour son obstruction, que Moïse s'adressa, non pas au rocher, mais au peuple, en disant : « Écoutez donc, rebelles ! Faut-il que nous vous fassions sortir de l'eau de ce rocher ? » Moïse « frappa le rocher deux fois de sa verge », ce qui ne lui avait pas été ordonné, « et [malgré cela] l'eau coula en abondance, et l'assemblée but, ainsi que leur bétail. » Mais l'histoire ne s'arrêta pas là.

L'Éternel dit à Moïse et à Aaron : « Parce que vous n'avez pas cru en moi pour me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, vous ne ferez pas entrer cette assemblée dans le pays que je leur ai donné. » C'est pourquoi ils moururent tous deux avant d'entrer dans la terre promise.

Était-ce parce que Moïse et Aaron, à cette occasion, croyaient moins à l'existence de Dieu qu'auparavant ? Évidemment non. Mais ils n'obéirent pas non plus exactement à Dieu et, de plus, ils s'attribuèrent le mérite du miracle que Dieu allait accomplir au lieu de lui rendre gloire et de le « sanctifier » « aux yeux du peuple ».

2. « Un sacrifice plus excellent. » De toute évidence, de la même manière, Caïn, bien que croyant en l'existence de Dieu, ne croyait pas au point de lui obéir pleinement comme Abel. Car, « par la foi, Abel offrit un sacrifice plus excellent que Caïn », selon la version King James, l'American Standard Version et d'autres. Le texte grec, cependant, ne contient que *pleiona thusian*, « plus de sacrifice ». Mais plus, à quel égard ? Quant à la qualité, selon la version King James et l'American Standard Version ? Quant à la quantité, puisque ses « dons » (au pluriel) sont mentionnés ? Ou, quant aux espèces (qui sont également quantitatives), comme certains l'ont pensé, auxquelles le mot « dons » se prêterait également ?

Le récit de la Genèse, cependant, ne mentionne pas spécifiquement plus d'un type d'offrande de la part de l'un ou de l'autre. Ainsi, si, comme certains le pensent, il est sous-entendu qu'Abel a apporté une offrande végétale (une offrande de remerciement incorporée plus tard dans la loi de Moïse) ainsi qu'un sacrifice animal (peut-être aussi un sacrifice pour le péché), le premier n'était pas le point de différence entre les offrandes des deux, et n'est donc pas spécifiquement mentionné, tandis que l'absence d'offrande animale de la part de Caïn constituait une différence significative. Et dans un tel cas, cela ne serait pas différent de Marc 10:46-52 rapportant la guérison d'un seul aveugle par le Christ alors qu'il quittait la ville de Jéricho, bien que selon Matthieu 20:29-34, il en ait guéri deux – peut-être parce que la mention et l'identification de l'un d'eux (Bartimée, fils de Timée) seraient plus significatives pour les lecteurs auxquels Marc pensait. Mais cela, bien que possible, voire probable, n'est pas un fait établi de manière concluante au regard des récits de la Genèse et de l'épître aux Hébreux.

La plupart des traductions, ignorant cette option, privilégient le concept de « plus » en termes de qualité, comme le montrent la KJV et l'ASV, déjà citées, la NKJV traduisant de la même manière. Il existe quelques exemples dans le Nouveau Testament où ce terme est incontestablement utilisé ainsi, bien que beaucoup plus fréquemment en référence à la quantité ou au nombre. Voici des variantes de l'expression « plus excellent », mais qui semblent toutes liées à la qualité : « meilleur et plus acceptable » (Amplified) ; « meilleur sacrifice » (TCNT, NASB, JB, TEV, Spencer, Living Oracles) ; « sacrifice plus riche » (Moffitt) ; « un sacrifice supérieur » (Berkley) ; « un sacrifice plus grand » (NEB).

Le terme « meilleur sacrifice » prédomine dans les variantes de « sacrifice plus excellent ». Or, le mot grec de notre texte n'est pas celui utilisé dans d'autres passages de l'épître aux Hébreux et traduit par « meilleur » (1:4 ; 7:7,19,22 ; 8:6 ; 9:23 ; 10:34 ; 11:35), à savoir *kreisson*. Et Alfred Marshall, dans son interlinéaire grec-anglais (presque standard de nos jours), utilise le terme suivant en anglais pour « plus » : « un plus grand (? Meilleur) ». Autrement dit, il émet certaines réserves quant au sens du texte.

La traduction de Rheims et Rotherham, « un sacrifice plus complet », peut être interprétée qualitativement ou quantitativement (quantitativement en nombre ou en nature). La traduction de Wemouth, Williams et RSV, « un sacrifice plus acceptable », bien qu'exprimant clairement un fait, n'indique pas pourquoi il est plus acceptable.

Goodspeed, quant à lui, affirme : « La foi rendit le sacrifice d'Abel plus grand aux yeux de Dieu que celui de Caïn. » Ceci est également vrai, bien que cela soit évident, car la foi, qui naît de l'écoute de la parole de Dieu et conduit à son obéissance, a poussé Abel à offrir le sacrifice qu'il a fait, mais était absente chez Caïn et ne l'a pas conduit à offrir un sacrifice similaire. Pourtant, si Goodspeed voulait suggérer que son offrande aurait été suffisante et acceptable si Caïn avait offert avec la même sincérité et le même sérieux qu'Abel, cela est difficilement correct pour les raisons déjà évoquées. Ce point de vue, cependant, selon lequel croire qu'une chose est juste la rend juste et acceptable aux yeux de Dieu, a de nombreux adeptes.

II. CITATIONS D'AUTRES.

1. AT Robertson, *Word Pictures in the New Testament* : « Littéralement, « plus de sacrifice » (comparatif de *polus*, beaucoup). [...] La raison précise pour laquelle le sacrifice d'Abel était meilleur que celui de Caïn, mis à part sa foi, n'est pas démontrée. » (Cela semble une conclusion évidente, compte tenu de ce que nous avons vu précédemment.)

2. *The Pulpit Commentary* : « Il est courant de trouver une explication à la nature de l'offrande d'Abel, qui signifie l'expiation, et de supposer que sa foi se manifestait par la reconnaissance de la nécessité d'une telle expiation, signifiée pour lui, comme on l'a également supposé, par un commandement divin. Cette vision de l'intention du récit est certes suggérée par la description de son offrande, envisagée à la lumière de la théorie sacrificielle ultérieure ; mais elle n'apparaît pas dans le récit lui-même, ni dans la référence qui lui est faite dans le passage qui nous occupe. L'acceptabilité de l'offrande est ici simplement attribuée, comme par nécessité, à la foi de celui qui l'offre, sans aucune indication de la manière dont cette foi s'est manifestée. Et le récit lui-même concorde avec cette vision des choses, où il est dit que « le Seigneur porta un regard

favorable sur Abel et son offrande », c'est-à-dire d'abord sur Abel, puis sur son offrande. » (Nous réservons nos commentaires pour plus tard, dans la « Conclusion ».)

3. Adam Clarke, Commentaire : « Plus de sacrifices ; comme s'il avait dit : Abel, par la foi, fit plus d'une offrande ; et c'est pourquoi il est dit que Dieu témoigna de ses dons, tois dorois. » La situation semble être la suivante : Caïn et Abel apportèrent tous deux des offrandes à l'autel de Dieu, probablement l'autel érigé pour le culte familial. Caïn étant cultivateur, il apporta une *minha*, ou offrande eucharistique, des fruits de la terre, par laquelle il reconnaissait l'existence et la providence de Dieu. Abel, étant berger ou gardien de bétail, apporta non seulement l'offrande eucharistique des fruits de la terre, mais aussi les produits de son troupeau en sacrifice d'expiation à Dieu, par lequel il reconnaissait sa propre nature pécheresse, la justice et la miséricorde de Dieu, ainsi que son existence et sa providence. Caïn, ne craignant absolument pas le démerite du péché, ni la sainteté de Dieu, se contenta de la *minha*, ou offrande d'action de grâces : ce Dieu L'un ne pouvait, conformément à sa sainteté et à sa justice, recevoir avec complaisance ; l'autre, se référant à celui qui était l'Agneau immolé dès la fondation du monde, Dieu pouvait recevoir, et il témoigna particulièrement de son approbation. Bien que la *minha*, ou offrande eucharistique, fût une offrande tout à fait appropriée à son lieu, elle n'était pas acceptée, car il n'y avait pas de sacrifice pour le péché. La suite de l'histoire est bien connue. (Pour un traitement plus détaillé et plus approfondi par Clarke, voir ses commentaires sur Genèse 4:3-5.)

4. James Macknight, Épîtres apostoliques : « Offrir à Dieu (*pleiona thusian*) davantage de sacrifices. » Dans cette traduction, j'ai suivi les critiques, qui nous disent que *pleiona*, [expression] au degré comparatif, signifie plus en nombre plutôt qu'en valeur. En conséquence, ils observent que, bien que Caïn aurait dû offrir un sacrifice pour le péché, il n'apporta que « des fruits de la terre en offrande à l'Éternel », ce qui n'était pas un sacrifice approprié. Mais Abel, « il apporta aussi des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse » ; c'est-à-dire qu'outre les fruits de la terre, qui étaient l'un des dons mentionnés au verset suivant*, il apporta aussi les plus gras des premiers-nés de son troupeau ; il offrit ainsi un sacrifice pour le péché en même temps qu'une offrande de gâteau [c'est-à-dire une offrande d'actions de grâces], manifestant ainsi à la fois son sens de la bonté divine et sa propre nature pécheresse. Tandis que Caïn, n'ayant aucun sens du péché, se crut obligé de n'offrir qu'une offrande de gâteau ; et il ne la fit peut-être pas avec les prémices, ni avec les meilleurs fruits.

*Devrait être même verset, dans Hébreux 11, c'est-à-dire v.4.

III. CONCLUSION.

1. La conclusion du Commentaire de la Chaire, telle que présentée ci-dessus, selon laquelle l'offrande d'Abel fut acceptée parce qu'il fut accepté, et non en raison de la nature de son offrande, ne concorde pas avec tous les faits. La nature de son offrande résultait de sa foi, qui faisait de lui et donc de son offrande un objet d'acceptation. Le Commentaire implique que si Caïn avait eu la même foi subjective qu'Abel, son offrande, telle qu'elle était objectivement, aurait été « supérieure », tout comme celle d'Abel était « supérieure ». Mais ce n'est assurément pas toute la vérité : s'il avait eu la même foi subjective qu'Abel, il n'aurait pas omis le type d'offrande qui, objectivement, distinguait celle d'Abel de la sienne.

Il semble que ce soit pour permettre à l'auteur de la section Genèse du Commentaire susmentionné de corriger l'auteur de la section Hébreux sur ce point. Commencant par la phrase « À Abel et à son offrande » (Genèse 4:4), il commente ainsi : « Acceptant d'abord sa personne, puis son don (cf. Pr 12:2 ; 15:8 ; 2 Cor 8:12). Le sacrifice fut accepté pour l'homme, et non l'homme pour le sacrifice » (Ainsworth) ; mais « sans aucun doute, les paroles de Moïse impliquent que la matière [souligné par nous] de l'offrande d'Abel était plus excellente et plus appropriée que celle de Caïn », et « on peut difficilement douter que telle était l'idée de l'auteur de l'Épître aux Hébreux » (Prof. Lindsay, « Lectures on Hebrews », Edin. 1867). Le sacrifice d'Abel était pleiona, plus complet que celui de Caïn ; il était plus riche ; il contenait la foi, qui manquait à l'autre. Il était également [souligné par nous] offert en obéissance à la prescription divine. La prévalence universelle L'idée même du sacrifice renvoie plutôt à une prescription divine qu'à une invention humaine comme source véritable. Si le culte divin avait été d'origine purement humaine, il est presque certain qu'une plus grande diversité aurait prévalu dans ses formes. De plus, le fait que le mode de culte n'ait pas été laissé à l'ingéniosité humaine sous la loi, et que le culte volontaire soit spécifiquement condamné sous la dispensation chrétienne (Col. 2:23), plaide en faveur de la présomption qu'il a été institué par Dieu dès l'origine.

Français La justification de l'auteur de l'épître aux Hébreux du Commentaire de la chaire pour la conclusion que nous avons contestée est exposée dans la première partie de notre citation ci-dessus, comme suit : « Il est habituel de trouver une raison dans la nature de l'offrande d'Abel comme signifiant l'expiation, et de supposer que sa foi se manifestait par sa reconnaissance de la nécessité d'une telle expiation, signifiée pour lui, comme on l'a supposé plus loin, par commandement divin. Cette vision de l'intention du récit est en effet suggérée par la description de ce qu'était son offrande, considérée à la lumière de la théorie sacrificielle ultérieure [peut-être que l'« histoire » ou la « philosophie » sacrificielle serait un terme plus approprié ; mais elle n'apparaît pas dans le récit pris isolément, ni dans la référence qui y est faite dans le passage qui nous occupe » (souligné par nous).

Nous sommes d'accord avec cette déclaration culminante, mais nous insistons sur le fait qu'elle ne donne aucune raison de croire que la foi obéissante n'aurait pas conduit au sacrifice animal de la part de Caïn comme d'Abel. Quant à savoir dans quelle mesure Dieu avait révélé la philosophie divine derrière l'exigence du sacrifice animal, nous l'ignorons. Mais il semble probable que les anciens étaient mieux informés que ce que l'Ancien Testament nous révèle. Par exemple, Jésus informa les Juifs en ces termes : « Votre père Abraham a tressailli de joie de ce qu'il verrait mon jour ; il l'a vu et s'est réjoui » (Jean 8:56), ce qui n'est apparent que dans la révélation du Nouveau Testament.

2. Macknight, dans ses Épîtres apostoliques, affirme que les critiques « nous disent que pleiona, au degré comparatif, signifie plus en nombre plutôt qu'en valeur ». S'il a raison, car c'est son usage prédominant. Il existe cependant quelques exceptions évidentes, comme dans Matthieu 12:41-42 ; Luc 11:31-32 (passage parallèle) ; et Actes 15:28, où le mot « plus grand » est difficilement traduisible. Dans ces passages parallèles, Jésus est « plus » (plus grand) que Salomon ou Jonas. Et l'autre ne parle « de fardeau plus grand que ces choses nécessaires ». Cependant, même dans ce dernier, ce qui rendrait le fardeau « plus grand » serait un plus grand nombre de choses. Mais dans Matthieu 6:25 et son parallèle dans Luc 12:23, on cite Jésus disant : « La vie n'est-elle pas plus

[pleion] que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ? » la référence n'est pas encore une fois à « plus » numériquement, mais en termes de valeur.

3. Il semble donc que tous les arguments de Clarke et Macknight ne puissent être prouvés de manière concluante, mais qu'aucun non plus ne puisse être réfuté de manière concluante, et que, tout bien considéré, le poids des probabilités penche considérablement en leur faveur. C'est du moins ce que l'auteur pense, compte tenu des considérations suivantes :

(a) Dans le texte de l'épître aux Hébreux, il est dit qu'Abel a littéralement offert « plus de sacrifices » que Caïn. En l'absence de contexte indiquant le contraire, le mot traduit par « plus » signifie probablement plus en nombre plutôt qu'en valeur, et le texte lui-même mentionne les « offrandes » d'Abel (au pluriel).

(b) Le récit de la Genèse se prête également à une telle interprétation. Caïn apporta une offrande, à savoir les fruits de la terre, mais Abel « apporta aussi des premiers-nés du troupeau et de leur graisse ». Autrement dit, il apporta non seulement le même genre de don que Caïn, mais aussi l'autre – d'où le terme « dons », au pluriel, selon le texte de l'épître aux Hébreux.

(c) Les « premiers-nés » et la « graisse » (graisse d'animaux sacrifiés) étaient des caractéristiques de certaines offrandes exigées par la loi de Moïse 25 siècles ou plus plus tard, et ne provenaient donc pas de la législation sinaïtique. Il en était de même pour les offrandes végétales. Sous la loi de Moïse, les sacrifices d'animaux et de légumes étaient utilisés comme offrandes de remerciement, bien que les sacrifices d'animaux seuls fussent utilisés comme offrandes pour le péché, sauf en cas d'extrême pauvreté, où des offrandes végétales prescrites pouvaient être substituées (Lévitique 5:11-13). Ainsi, les offrandes de Caïn et d'Abel (et vraisemblablement celles d'Adam avant eux) étaient des prototypes de celles imposées des siècles plus tard par la loi de Moïse au mont Sinaï.

(Ce qui précède est proposé pour ce qu'il peut valoir comme sujet de considération, mais sans chercher à forcer ses conclusions. Et toute donnée ou argument contraire serait le bienvenu.)